

PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT POUR 2006

CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT

Version du 30/05/2007 à 09:21:05

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2006, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'Etat et d'analyse des coûts et des charges.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2006 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits du programme et des dépenses fiscales associées**

- Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts et les attributions de produits réalisées en 2006, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés.
- Les crédits 2005.
- Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation réactualisée et leur évaluation initiale. Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.
- Les charges du programme, évaluées par action.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe**

- Le bilan stratégique du programme.
- Un rappel de la présentation du programme.
- Pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs, et une analyse de ces résultats.
- La justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté. La partie concernant les dépenses de personnel explique la gestion des autorisations d'emplois. En raison des nouvelles modalités de décompte des emplois, leur nombre figure pour 2005 à chaque fois que l'information est disponible.
- Une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.
- La présentation des coûts complets, prévus et constatés, associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION	7
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	7
Récapitulation des crédits par programme et action	8
Présentation des crédits par programme et titre	9
Programme 165	
CONSEIL D'ÉTAT ET AUTRES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES	11
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	14
Rappel de la présentation du programme	22
Objectifs et indicateurs de performance	24
Justification au premier euro	28
Analyse des coûts du programme et des actions	43
Programme 126	
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	49
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	50
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	52
Rappel de la présentation du programme	57
Objectifs et indicateurs de performance	59
Justification au premier euro	61
Programme 164	
COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIÈRES	67
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	68
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	70
Rappel de la présentation du programme	77
Objectifs et indicateurs de performance	79
Justification au premier euro	83
Analyse des coûts du programme et des actions	93

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

Le présent document contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans la loi de règlement. Le montant figurant dans la loi de règlement (rappelé dans la colonne "Autorisations d'engagement Loi de règlement") retrace en effet le montant global des AE consommées, minoré des retraits d'engagement sur années antérieures.

Les rapports annuels de performance détaillent le montant des AE consommées par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existait pas préalablement au 1^{er} janvier 2006. Il n'a donc par construction pas été possible d'imputer rétrospectivement ces retraits d'engagement, que ce soit par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées détaillé par programme, action et sous action, figurant dans la colonne "Autorisations d'engagement".

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2006 (rubrique « récapitulation des crédits et des emplois par programme ») et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2006 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
Conseil d'État et autres juridictions administratives Premier ministre				
Exécution	239 126 698	239 126 700	232 837 223	2 783
Prévision		259 273 400	235 146 581	2 836
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		246 051 358	238 176 213	2 836
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		13 222 042	-3 029 632	
Conseil économique et social Premier ministre				
Exécution	35 592 227	35 592 227	35 592 227	153
Prévision		35 592 546	35 592 227	162
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		35 625 757	35 625 757	162
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		-33 211	-33 530	
Cour des comptes et autres juridictions financières Premier ministre				
Exécution	168 651 380	168 667 148	163 531 386	1 757
Prévision		193 528 884	178 542 541	1 843
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		171 677 722	171 677 722	1 843
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		21 851 162	6 864 819	
Totaux d'exécution	443 370 305	443 386 075	431 960 836	4 693
Totaux de prévision		488 394 830	449 281 349	4 841

(*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Conseil et contrôle de l'État

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
165 Conseil d'État et autres juridictions administratives		239 126 700	179 492 543	232 837 223
01 Fonction juridictionnelle : Conseil d'État		20 290 086	15 662 664	20 290 086
02 Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel		39 737 990	29 032 365	39 310 727
03 Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs		111 697 372	79 262 753	108 115 280
04 Fonction consultative		7 002 449	5 592 776	7 002 449
05 Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités		9 903 615	7 002 354	9 903 615
06 Soutien		50 495 188	42 939 631	48 215 066
126 Conseil économique et social		35 592 227	32 627 287	35 592 227
01 Conseil économique et social		35 592 227	32 627 287	35 592 227
164 Cour des comptes et autres juridictions financières		168 667 148	109 980 825	163 531 386
01 Contrôle externe et indépendant des comptes publics		37 302 389	24 593 491	37 302 389
02 Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique		75 886 239	56 280 007	75 886 239
03 Conseil et expertise		13 326 927	11 817 230	12 637 741
04 Soutien aux activités des juridictions financières		42 151 593	17 290 097	37 705 017

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
165 / Conseil d'État et autres juridictions administratives		239 126 700	179 492 543	232 837 223
Titre 2. Dépenses de personnel		189 398 791	134 800 437	189 398 791
Autres dépenses :		49 727 909	44 692 106	43 438 432
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		32 433 884	31 324 622	30 610 565
Titre 5. Dépenses d'investissement		17 294 025	13 367 484	12 827 867
126 / Conseil économique et social		35 592 227	32 627 287	35 592 227
Titre 2. Dépenses de personnel		30 775 699	28 001 960	30 775 699
Autres dépenses :		4 816 528	4 625 327	4 816 528
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		3 816 847	3 625 327	3 816 847
Titre 5. Dépenses d'investissement		999 681	1 000 000	999 681
164 / Cour des comptes et autres juridictions financières		168 667 148	109 980 825	163 531 386
Titre 2. Dépenses de personnel		141 149 132	90 561 658	141 149 132
Autres dépenses :		27 518 016	19 419 167	22 382 254
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		23 338 548	17 969 244	19 675 030
Titre 5. Dépenses d'investissement		4 165 954	1 449 923	2 693 710
Titre 6. Dépenses d'intervention		13 514		13 514
Totaux pour la mission		443 386 075	322 100 655	431 960 836
Dont :				
Titre 2. Dépenses de personnel		361 323 622	253 364 055	361 323 622
Autres dépenses :		82 062 453	68 736 600	70 637 214
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		59 589 279	52 919 193	54 102 442
Titre 5. Dépenses d'investissement		22 459 660	15 817 407	16 521 258
Titre 6. Dépenses d'intervention		13 514		13 514

PROGRAMME 165

CONSEIL D'ÉTAT ET AUTRES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

MINISTRE CONCERNÉ : DOMINIQUE DE VILLEPIN, PREMIER MINISTRE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	14
Rappel de la présentation du programme	22
Objectifs et indicateurs de performance	24
Justification au premier euro	28
Analyse des coûts du programme et des actions	43

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Renaud DENOIX DE SAINT MARC

Vice-président du Conseil d'Etat

Responsable du programme n° 165 : Conseil d'État et autres juridictions administratives

La loi d'orientation et de programmation pour la justice du 9 septembre 2002 avait fixé comme objectif aux juridictions administratives de ramener à un an, fin 2007, les délais de jugement devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel, comme c'était déjà le cas devant le Conseil d'Etat. Elle prévoyait une augmentation du nombre d'affaires soumises aux juridictions administratives de 5% par an entre 2003 et 2007.

Cet objectif de réduction des délais de jugement a été repris dans le cadre du projet annuel de performance 2006 du programme « Conseil d'Etat et autres juridictions administratives ». De plus, afin d'éviter que l'effort ainsi conduit ne se réalise au détriment de la qualité des décisions rendues, un objectif qualitatif, « maintenir la qualité des décisions juridictionnelles » a également été défini. Enfin, la justice administrative, qui souhaite améliorer la « productivité » du travail juridictionnel, s'est également fixé un objectif d'efficacité de gestion : « améliorer l'efficacité des juridictions ».

En dépit d'une progression du contentieux enregistrée depuis 2002 plus importante que celle envisagée lors de l'élaboration de la loi d'orientation et de programmation pour la justice (+14% en 2003, +16% en 2004, +5% en 2005 et +6% en 2006), les délais de jugement, qui sont une préoccupation constante des juridictions administratives, ont connu une amélioration très sensible. Les objectifs fixés dans ce domaine ont, d'ailleurs, tous été dépassés.

Ainsi, les délais de jugement ont été ramenés, fin 2006, à 9 mois et 19 jours devant le Conseil d'Etat, à un an et 18 jours devant les cours administratives d'appel et à un an, 3 mois et 14 jours devant les tribunaux administratifs.

Parallèlement, à la date du 31 décembre 2006, seules deux juridictions affichaient un délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock supérieur à deux ans : les tribunaux administratifs de Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon) et de Mata-Utu (Wallis-et-Futuna) pour des raisons d'ailleurs tout à fait passagères (décalage de l'audience annuelle de la juridiction tenue par des magistrats en résidence hors de la collectivité).

Les indicateurs de mesure de la qualité des décisions juridictionnelles qui sont, quant à eux, systématiquement en deçà des valeurs de contrôle plafond définies, sont tout aussi satisfaisants.

Ces résultats rendent compte de l'effort de productivité des juridictions et de l'augmentation de leur capacité de jugement, ainsi que du maintien de la qualité des décisions rendues.

En effet, même si le renforcement des moyens octroyés par la représentation nationale au programme « Conseil d'Etat et autres juridictions administratives » dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la justice, a été un élément déterminant pour l'obtention de ces bons résultats, la mobilisation de tous les magistrats et personnels autour d'objectifs communs et l'effort de productivité qu'ils ont consenti ont largement contribué à l'augmentation de la capacité de jugement des juridictions administratives.

L'élaboration de contrats d'objectifs et de moyens conclus avec les cours administratives d'appel dans un premier temps, puis avec certains tribunaux administratifs dans un second temps, ainsi que la modernisation de la gestion des ressources humaines (mise en place de l'évaluation, primes au mérite) ont permis de soutenir cette mobilisation.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a également mis l'accent sur la rationalisation de ses activités (réformes de procédure, amélioration de l'organisation du travail, optimisation de la participation du juge administratif aux commissions administratives, développement de l'aide à la décision, recours aux nouvelles technologies de l'information), afin d'accélérer le traitement du contentieux.

En conséquence, le nombre d'affaires réglées par magistrat a été supérieur aux objectifs assignés aux juridictions administratives en 2006 alors que certaines des affaires dont les juridictions sont saisies sont de plus en plus complexes.

Enfin, le Conseil d'Etat poursuit ses efforts de prévention du contentieux par des actions de sensibilisation ciblées auprès des administrations qui sont à l'origine de contentieux de masse afin de maîtriser la croissance du nombre d'affaires nouvelles enregistrées.

Pistes d'orientations futures.

Points de performance à améliorer.

La proportion d'affaires en stock depuis plus de deux ans parmi les affaires en stock au Conseil d'Etat s'est élevée à 7% en 2006 alors que l'objectif assigné était de 5%. Ce résultat, bien que globalement satisfaisant pour une cour suprême compte tenu de la difficulté des affaires soumises en cassation, doit être amélioré en veillant à ce que le nombre de dossiers en stock de plus de deux ans diminue dans la même proportion que le nombre total de dossiers en stock.

Le nombre d'affaires réglées par les agents de greffe des cours administratives d'appel est légèrement en-deçà des objectifs fixés même s'il est passé de 77 en 2005 à 78 en 2006.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Réduire les délais de jugement

- INDICATEUR 1.1 : Délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock.
- INDICATEUR 1.2 : Proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de 2 ans.
- INDICATEUR 1.3 : Délai moyen de l'instance pour les affaires en cassation devant le Conseil d'Etat.
- INDICATEUR 1.4 : Nombre de juridictions pour lesquelles le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock est supérieur à 2 ans.

OBJECTIF 2 : Maintenir la qualité des décisions juridictionnelles

- INDICATEUR 2.1 : Taux d'annulation par les cours administratives d'appel des jugements des tribunaux administratifs.
- INDICATEUR 2.2 : Taux d'annulation par le Conseil d'Etat des arrêts des cours administratives d'appel.
- INDICATEUR 2.3 : Taux d'annulation par le Conseil d'Etat des jugements des tribunaux administratifs.

OBJECTIF 3 : Améliorer l'efficacité des juridictions

- INDICATEUR 3.1 : Nombre d'affaires réglées par membre du Conseil d'Etat ou par magistrat des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.
- INDICATEUR 3.2 : Nombre d'affaires réglées par agents de greffe.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	21 164 316	0	0		21 164 316	21 187 183
02	Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel	35 881 060	4 605 000	1 470 000		41 956 060	41 956 060
03	Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs	92 624 440	9 634 000	6 205 000	1 000	108 464 440	108 864 440
04	Fonction consultative	7 862 409	0	0		7 862 409	7 862 409
05	Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	10 539 517	0	0		10 539 517	10 539 517
06	Soutien	26 338 258	22 126 358	7 600 000		56 064 616	56 214 616
Totaux		194 410 000	36 365 358	15 275 000	1 000	246 051 358	246 624 225

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	194 410 000	51 641 358	246 051 358
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-3 889 133	+17 111 175	+13 222 042
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	190 520 867	68 752 533	259 273 400

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	21 164 316	0	0		21 164 316	21 187 183
02	Fonction juridictionnelle : cours administratifs d'appel	35 881 060	3 900 000	2 115 000		41 896 060	41 896 060
03	Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs	92 624 440	7 994 000	6 244 162	1 000	106 863 602	107 263 602
04	Fonction consultative	7 862 409	0	0		7 862 409	7 862 409
05	Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	10 539 517	0	0		10 539 517	10 539 517
06	Soutien	26 338 258	19 041 358	4 470 693		49 850 309	50 000 309
Totaux		194 410 000	30 935 358	12 829 855	1 000	238 176 213	238 749 080

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	194 410 000	43 766 213	238 176 213
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-3 889 133	+859 501	-3 029 632
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	190 520 867	44 625 714	235 146 581

Conseil d'État et autres juridictions administratives

Programme n° 165 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total y.c. FDC et ADP
01 Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	20 290 086			20 290 086
02 Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel	34 773 586	4 444 383	520 021	39 737 990
03 Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs	90 512 959	9 774 695	11 409 718	111 697 372
04 Fonction consultative	7 002 449			7 002 449
05 Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	9 903 615			9 903 615
06 Soutien	26 916 096	18 214 806	5 364 286	50 495 188
Totaux	189 398 791	32 433 884	17 294 025	239 126 700

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total y.c. FDC et ADP
01 Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	20 290 086			20 290 086
02 Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel	34 773 586	3 986 552	550 589	39 310 727
03 Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs	90 512 959	9 608 743	7 993 578	108 115 280
04 Fonction consultative	7 002 449			7 002 449
05 Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	9 903 615			9 903 615
06 Soutien	26 916 096	17 015 270	4 283 700	48 215 066
Totaux	189 398 791	30 610 565	12 827 867	232 837 223

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	20 434 846
02	Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel	41 094 938
03	Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs	103 601 484
04	Fonction consultative	7 047 376
05	Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	9 913 118
06	Soutien	51 083 907
Total		233 175 669

Conseil d'État et autres juridictions administratives

Programme n° 165 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS**Avertissement**

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total y.c. FDC et ADP
01	Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	15 662 664			15 662 664
02	Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel	23 572 132	4 098 647	1 361 586	29 032 365
03	Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs	64 333 302	8 499 742	6 429 709	79 262 753
04	Fonction consultative	5 592 776			5 592 776
05	Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	7 002 354			7 002 354
06	Soutien	18 637 209	18 726 233	5 576 189	42 939 631
Totaux		134 800 437	31 324 622	13 367 484	179 492 543

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel		194 410 000	189 398 791		194 410 000	189 398 791
Rémunérations d'activité		132 063 082	130 497 888		132 063 082	130 497 888
Cotisations et contributions sociales		61 363 489	58 147 850		61 363 489	58 147 850
Prestations sociales et allocations diverses		983 429	753 053		983 429	753 053
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		36 365 358	32 433 884		30 935 358	30 610 565
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		36 365 358	32 433 884		30 935 358	30 610 565
Titre 5. Dépenses d'investissement		15 275 000	17 294 025		12 829 855	12 827 867
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		15 275 000	16 933 419		12 829 855	12 467 261
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		0	360 606		0	360 606
Titre 6. Dépenses d'intervention		1 000			1 000	
Transferts aux collectivités territoriales		1 000			1 000	
Totaux hors FDC et ADP		246 051 358			238 176 213	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-3 889 133			-3 889 133	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+17 111 175			+859 501	
Totaux (*)		259 273 400	239 126 700		235 146 581	232 837 223

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0	22 867		0	22 867
Autres natures de dépenses		572 867	240 298		572 867	240 298
Totaux		572 867	263 165		572 867	263 165

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2006	88 000		88 000					

DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006						77 152		77 152

ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		400 457		696 355	0	0	0	0

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/07/2006	22 867	1 841	22 867	1 841				
12/07/2006	0	7 631	0	7 631				
23/07/2006	0	8 536	0	8 536				
04/08/2006	0	21 021	0	21 021				
01/09/2006	0	3 874	0	3 874				
03/10/2006	0	9 545	0	9 545				
03/10/2006	0	65 513	0	65 513				
05/10/2006	0	19 805	0	19 805				
05/10/2006	0	2 521	0	2 521				
02/11/2006	0	11 965	0	11 965				
30/11/2006	0	19 607	0	19 607				
02/12/2006	0	373	0	373				
03/12/2006	0	3 506	0	3 506				
06/12/2006	0	8 107	0	8 107				
03/01/2007	0	2 861	0	2 861				
03/01/2007	0	733	0	733				

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2007	0	983	0	983				
04/02/2007	0	35	0	35				
28/02/2007	0	51 376	0	51 376				
19/04/2007	0	465	0	465				

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		16 547 572			4 000 000		4 000 000	

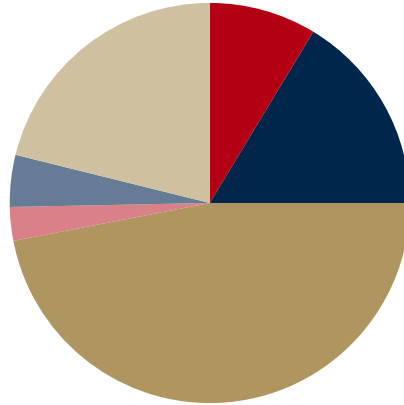
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	20 290 086	20 290 086
02	Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel	39 737 990	39 310 727
03	Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs	111 697 372	108 115 280
04	Fonction consultative	7 002 449	7 002 449
05	Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	9 903 615	9 903 615
06	Soutien	50 495 188	48 215 066
Totaux		239 126 700	232 837 223

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (8,49%)
- Action n°02 (16,62%)
- Action n°03 (46,71%)



- Action n°04 (2,93%)
- Action n°05 (4,14%)
- Action n°06 (21,12%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour finalité de veiller au respect du droit par l'administration, dans les relations que celle-ci entretient avec les administrés.

Cette mission générale inclut : le jugement des différends opposant l'administration et les administrés, le conseil aux autorités publiques dans l'élaboration des textes officiels, des études et expertises en matière juridique réalisées au profit des administrations.

Le Conseil d'Etat est consulté, pour avis, par le gouvernement sur tous les projets de lois et d'ordonnances, sur certains projets de décrets ainsi que sur les projets d'actes communautaires.

Le budget du programme est voté par le Parlement dans le projet de loi de finances de l'année.

Il bénéficie également, en cours de gestion, de crédits rattachés par voie de fonds de concours, qui proviennent :

- de la vente d'arrêts et de conclusions par le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs ; la diffusion gratuite sur internet des bases de données juridiques conduira à terme à une diminution de ces crédits ;
- de la participation financière des collectivités locales à certaines opérations immobilières concernant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel ;
- de fonds de concours à caractère ponctuel destinés à recueillir la participation financière de divers organismes à des actions menées par le Conseil d'Etat.

Le programme comprend 47 juridictions : le Conseil d'Etat, 8 cours administratives d'appel et 38 tribunaux administratifs, dont 29 sont situés en métropole et 9 outre-mer. Le tribunal administratif à Nîmes été ouvert le 1^{er} novembre 2006.

Elles ont été saisies d'un total de 205 737 affaires en 2006 (11 578 pour le Conseil d'Etat, 21 602 pour les cours administratives d'appel et 172 557 pour les tribunaux administratifs) et ont rendu 213 021 décisions (12 700 pour le Conseil d'Etat, 26 414 pour les cours administratives d'appel et 173 907 pour les tribunaux administratifs).

Le responsable du programme est le vice-président du Conseil d'Etat.

Le programme ne comprend qu'un budget opérationnel de programme, lui-même subdivisé, en 91 unités opérationnelles, à raison d'une unité opérationnelle par juridiction (tribunal administratif ou cour administrative d'appel, hors TA de Nîmes dont les dépenses ont été mandatées directement par le Conseil d'Etat jusqu'au 31 décembre 2006), par service gestionnaire du Conseil d'Etat et par préfet responsable de la paye des agents de greffe.

Le budget opérationnel de programme de la justice administrative est administré par le secrétaire général du Conseil d'Etat, qui délègue à chaque président de juridiction, ordonnateur secondaire, un budget de fonctionnement, accompagné de moyens en personnels, informatique et immobilier, en contrepartie d'objectifs à atteindre qui sont préalablement définis lors d'un dialogue de gestion.

Le secrétaire général dispose dans cette tâche de l'ensemble des services de gestion du Conseil d'Etat.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Fonction juridictionnelle : Conseil d'État
- ACTION n° 02 : Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel
- ACTION n° 03 : Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs
- ACTION n° 04 : Fonction consultative
- ACTION n° 05 : Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités
- ACTION n° 06 : Soutien

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Réduire les délais de jugement (du point de vue de l'utilisateur)

INDICATEUR 1.1 : Délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Au Conseil d'Etat.	année	1 an, 1 mois et 16 jours	1 an et 5 jours	1 an et 1 mois		9 mois et 19 jours	1 an
Dans les cours administratives d'appel.	année	1 an, 9 mois et 6 jours	1 an, 4 mois et 7 jours	1 an, 3 mois		1 an et 18 jours	1 an, 1 mois
Dans les tribunaux administratifs.	année	1 an, 6 mois et 10 jours	1 an, 4 mois et 6 jours	1 an, 6 mois et 15 jours		1 an, 3 mois et 14 jours	1 an, 6 mois et 15 jours

INDICATEUR 1.2 : Proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de 2 ans.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Au Conseil d'Etat.	%	6	6	5		7	5
Dans les Cours administratives d'appel.	%	43	31	27		20	20
Dans les tribunaux administratifs.	%	29	28	27		24	25

INDICATEUR 1.3 : Délai moyen de l'instance pour les affaires en cassation devant le Conseil d'Etat.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Mois	14	12	13		12,5	12

INDICATEUR 1.4 : Nombre de juridictions pour lesquelles le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock est supérieur à 2 ans.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Cours administratives d'appel.	Nombre	3	0	1		0	0
Tribunaux administratifs.	Nombre	5	2	3		2	0

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les délais prévisibles moyens de jugement des affaires en stock constatés en 2006, pour les trois niveaux de juridiction (Conseil d'Etat, cours administratives d'appel, tribunaux administratifs), sont meilleurs que les prévisions établies dans le projet annuel de performance 2006.

Pour le Conseil d'Etat, la durée moyenne de jugement des affaires, qui s'élève à 9 mois et quinze jours est sans précédent connu. Toutefois, la forte progression du contentieux introduit devant les tribunaux administratifs et l'augmentation du nombre des arrêts rendus par les cours administratives d'appel devraient avoir pour conséquence une hausse du nombre de saisines du Conseil d'Etat, qui rendra difficile le maintien du délai moyen de jugement à un tel niveau.

Pour les cours administratives d'appel, qui, pour la quatrième année consécutive, jugent plus d'affaires qu'elles n'en ont enregistrées, le délai moyen de jugement a été ramené à un an et dix-huit jours, malgré une augmentation de 4,3% des affaires enregistrées en données nettes. Ce délai est très proche du délai d'un an fixé comme cible par la loi d'orientation et de programmation pour la justice, alors qu'il était supérieur à 3 ans en 2002.

Pour les tribunaux administratifs, qui ont augmenté de 6% le nombre d'affaires jugées en 2006 après une hausse de 13 % en 2005, le délai moyen a été ramené à un an, trois mois et quatorze jours, alors que le nombre d'affaires soumises aux tribunaux administratifs a progressé de 6,2% en 2006.

Plus aucune cour administrative d'appel ne connaît de délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock supérieur à 2 ans. Seuls deux tribunaux administratifs affichaient un délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock supérieur à deux ans : les tribunaux de Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon) et de Mata-Utu (Wallis-et-Futuna) pour des raisons d'ailleurs tout à fait passagères (décalage de l'audience annuelle de la juridiction tenue par des magistrats en résidence hors de la collectivité).

Enfin, la proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de deux ans a été ramenée fin 2006 à 20% dans les cours administratives d'appel et à 24% dans les tribunaux administratifs, permettant dès 2006 d'atteindre les objectifs fixés pour 2007.

Cet indicateur s'est en revanche légèrement dégradé au Conseil d'Etat puisque les dossiers en stock depuis plus de deux ans représentent 7% de l'ensemble des dossiers en stock. Des efforts devront être menés pour que le nombre de dossiers en stock de plus de deux ans diminue dans la même proportion que le nombre total de dossiers en stock.

OBJECTIF n° 2 : Maintenir la qualité des décisions juridictionnelles (du point de vue de l'utilisateur)

INDICATEUR 2.1 : Taux d'annulation par les cours administratives d'appel des jugements des tribunaux administratifs.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
%	19,7	23,4	<20		16,8	<20

Conseil d'État et autres juridictions administratives

Programme n° 165 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.2 : Taux d'annulation par le Conseil d'Etat des arrêts des cours administratives d'appel.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
%	10,9	15,4	<15		12,5	<15

INDICATEUR 2.3 : Taux d'annulation par le Conseil d'Etat des jugements des tribunaux administratifs.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
%	8,9	8,8	<15		10,7	<15

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les taux d'annulation des décisions rendues par une juridiction de niveau inférieur ont été inférieurs aux taux plafonds fixés. L'augmentation du nombre d'affaires jugées ne s'est donc pas traduite par une moindre qualité des décisions juridictionnelles.

OBJECTIF n° 3 : Améliorer l'efficacité des juridictions (du point de vue du contribuable)**INDICATEUR 3.1 : Nombre d'affaires réglées par membre du Conseil d'Etat ou par magistrat des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Au Conseil d'Etat	Nbre	69	70	73		80	75
Dans les Cours administratives d'appel.	Nbre	96	98	98		104	98
Dans les tribunaux administratifs.	Nbre	240	261	240		258	240

INDICATEUR 3.2 : Nombre d'affaires réglées par agents de greffe.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Au Conseil d'Etat.	Nbre	109	124	117		134	120
Dans les cours administratives d'appel.	Nbre	76	77	82		78	85
Dans les tribunaux administratifs.	Nbre	179	185	180		179	180

ANALYSE DES RÉSULTATS

Au Conseil d'Etat, la productivité des membres et des agents de greffe est supérieure aux prévisions qui avaient été établies pour 2006, ainsi qu'aux cibles fixées pour 2007.

Il convient, toutefois, de préciser que la productivité des membres du Conseil d'Etat est calculée sans tenir compte des fonctionnaires mis à disposition du Conseil d'Etat par les autres administrations, soit quatorze fonctionnaires en 2006. En prenant en compte ces fonctionnaires, qui ne consomment pas d'ETP, le nombre d'affaires réglées serait proche de l'objectif fixé.

La productivité des magistrats des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs est supérieure aux objectifs assignés. Pour les tribunaux administratifs, la productivité diminue légèrement mais cette évolution s'explique par l'augmentation de la proportion des affaires complexes jugées en formation collégiale, puisque ces affaires représentent 36% des affaires jugées en 2006 contre 34% en 2005.

La productivité des agents de greffe des cours administratives d'appel est très légèrement en-deçà des objectifs assignés mais elle a augmenté entre 2005 et 2006. La productivité des agents de greffe des tribunaux administratifs est très proche de l'objectif fixé.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	21 164 316	0	21 187 183	21 164 316	0	21 187 183
02 Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel	35 881 060	6 075 000	41 956 060	35 881 060	6 015 000	41 896 060
03 Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs	92 624 440	15 840 000	108 864 440	92 624 440	14 239 162	107 263 602
04 Fonction consultative	7 862 409	0	7 862 409	7 862 409	0	7 862 409
05 Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	10 539 517	0	10 539 517	10 539 517	0	10 539 517
06 Soutien	26 338 258	29 726 358	56 214 616	26 338 258	23 512 051	50 000 309
Totaux	194 410 000	51 641 358	246 624 225	194 410 000	43 766 213	238 749 080

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP	194 410 000	51 641 358	246 051 358	194 410 000	43 766 213	238 176 213
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	-3 889 133	+17 111 175	+13 222 042	-3 889 133	+859 501	-3 029 632
Totaux	190 520 867	68 752 533	259 273 400	190 520 867	44 625 714	235 146 581

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01	Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	20 290 086	0	20 290 086	20 290 086	0	20 290 086
02	Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel	34 773 586	4 964 404	39 737 990	34 773 586	4 537 141	39 310 727
03	Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs	90 512 959	21 184 413	111 697 372	90 512 959	17 602 321	108 115 280
04	Fonction consultative	7 002 449	0	7 002 449	7 002 449	0	7 002 449
05	Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	9 903 615	0	9 903 615	9 903 615	0	9 903 615
06	Soutien	26 916 096	23 579 092	50 495 188	26 916 096	21 298 970	48 215 066
Totaux		189 398 791	49 727 909	239 126 700	189 398 791	43 438 432	232 837 223
Crédits consommés - crédits ouverts		-1 122 076	-19 024 624	-20 146 700	-1 122 076	-1 187 282	-2 309 358

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT					Dépenses
	Réalisation 2005	LFI 2006	Transferts de gestion	Réalisation 2006	Ecart à la LFI 2006 (après transferts)	2006
Membres du Conseil d'Etat		219		197		29 434 342
Magistrats de l'ordre administratif		964		951		95 655 021
Catégorie A		305		294		15 612 975
Catégorie B		311		299		13 424 720
Catégorie C		1 037		1 042		35 271 733
Totaux		2 836		2 783	-53	189 398 791

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	132 063 082	130 497 888	132 063 082	130 497 888
Cotisations et contributions sociales	61 363 489	58 147 850	61 363 489	58 147 850
Prestations sociales et allocations diverses	983 429	753 053	983 429	753 053
<i>FDC et ADP prévus</i>	22 867		22 867	

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

SORTIES CONSTATEES

Les sorties par catégorie de personnel sont exprimées en ETP travaillés :

Catégories de personnels	Niveau moyen de rémunération indiciaire et indemnitaire (en €)	ETPTravaillés
Membres du Conseil d'Etat	100 375	12
Magistrats de l'ordre administratif	68 235	31
Personnels d'encadrement	43 442	14
Catégorie B administratifs et techniques	22 922	17,5
Catégorie C administratifs et techniques	21 655	23,5

ENTRÉES CONSTATEES

Les entrées par catégorie de personnel sont exprimées en ETP travaillés :

Catégories de personnels	Niveau moyen de rémunération indiciaire et indemnitaire (en €)	ETPTravaillés
Membres du Conseil d'Etat	83 183	12
Magistrats de l'ordre administratif	56 365	52
Personnels d'encadrement	43 325	15
Catégorie B administratifs et techniques	23 838	16
Catégorie C administratifs et techniques	21 287	68

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

En 2006, le glissement-vieillesse-technicité (GVT) positif constaté est de 3,18% en moyenne pour l'ensemble des personnels du programme, soit :

- 3,1% pour les membres Conseil d'Etat,
- 3,7% pour les magistrats administratifs,
- 2,1% pour les agents du Conseil d'Etat,
- et 2,1% pour les agents de greffe des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision en ETPT	Transfert de gestion en ETPT	Réalisation en ETPT
01	Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	210		191
02	Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel	512		507
03	Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs	1 337		1 338
04	Fonction consultative	74		66
05	Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	115		109
06	Soutien	588		572
Totaux		2 836		2 783

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le Conseil d'État, qui disposait d'un plafond de **2 836 ETP travaillés** pour 2006, en a consommé **2 783**.

53 ETPT fin 2006 ne sont donc pas consommés.

Ces emplois se décomposent de la manière suivante :

- Membres du Conseil d'État : 22,
- Magistrats administratifs : 13,
- Agents du Conseil d'État : 17,
- Agents de greffe des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs : 1.

Pour les membres du Conseil d'État et les magistrats administratifs, l'écart entre le plafond autorisé et la consommation d'ETPT constatée en 2006 se justifie notamment par les ETPT de précaution budgétés en LFI pour tenir compte du turn-over difficilement prévisible de ces deux corps.

Pour les agents du Conseil d'État, la sous-consommation constatée résulte de retards dans la réalisation de certains recrutements. Elle devrait être résorbée fin 2007.

Il est à noter que l'outil interministériel de décompte des emplois (ODE) comptabilise pour l'ensemble du programme 2.686 ETPT en 2006, alors que les ETPT réellement consommés s'élèvent à 2.783. Cet écart s'explique essentiellement par une sous-évaluation dans l'outil ODE des ETPT d'agents non titulaires non indicés. En effet, cet outil retraduit en ETPT la consommation de crédits liés aux contrats d'agents non titulaires, à partir du coût moyen indiciaire des titulaires de programme. Ce coût moyen étant supérieur au coût réel des non titulaires, l'outil minimise de 97 la consommation réelle des ETPT de cette population.

L'ensemble des personnels est ainsi réparti sur les six actions du programme :

Actions du programme	% d'ETPT
Action n° 1 - fonction juridictionnelle du Conseil d'État	7%
Action n° 2 - fonction juridictionnelle des cours administratives d'appel	18%
Action n° 3 - fonction juridictionnelle des tribunaux administratifs	48%
Action n° 4 - fonction consultative	2%
Action n° 5 - fonction études, expertise et services rendus aux administrations	4%
Action n° 6 - fonction soutien	21%
TOTAL PROGRAMME	100%

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

La consommation globale des crédits de titre 2 s'élève à 189.4 M€, soit 97.4% des crédits votés en loi de finances initiale.

Le disponible constaté en fin de gestion est lié à la surévaluation de la dotation destinée au financement du CAS pension d'une part et à l'existence d'ETP de précaution d'autre part.

4 des 5 M€ de crédits non consommés sur ce titre ont été annulés en collectif budgétaire de fin d'année.

MESURES GÉNÉRALES

- L'augmentation de la valeur du point fonction publique entre 2005 et 2006 a représenté un montant de **2,3 M€** pour l'ensemble du programme.

- Impact des nouvelles cotisations :

La cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4 %) et la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (taux 0,1 %) ont représenté une dépense de **4,6 M€** en 2006.

- Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions versée au titre du programme en 2006 a été de **41,08 M€** au lieu des **44,81 M€** inscrits au PLF 2006. La budgétisation du PLF 2007 corrige cette surévaluation de la dotation du CAS pension.

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Le financement des mesures catégorielles a représenté en 2006 un coût de **2,2 M€** pour le programme, dont 0,62 M€ au titre des mesures statutaires et 1,27 M€ au titre des revalorisations indemnitaires. Le programme a également dû faire face au financement de mesures de revalorisation des bas salaires, à hauteur de 0,3 M€, à la suite du relevé de conclusions sur l'amélioration des carrières de la fonction publique du mois de janvier 2006, qui n'avaient pas été budgétées en loi de finances.

CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

Le montant total des **prestations sociales et allocations diverses** prises en charge par l'État (hors Famille) a représenté, en 2006, une dépense de **0,8 M€**

L'action sociale :

En 2006, l'action sociale de la juridiction administrative a été traitée par le ministère de la Justice d'une part, et par le ministère de l'Intérieur d'autre part. Les dépenses d'action sociale des membres et des agents du Conseil d'Etat, ainsi que l'action sociale des membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ont été imputées sur le programme 213 « Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés » du ministère de la Justice. Les dépenses d'action sociale relatives aux agents de greffe des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs ont, quant à elles, été imputées sur le budget du ministère de l'Intérieur.

DÉPENSES HORS PERSONNEL

Sur l'ensemble des crédits de titre 3 et 5 du programme, les taux de consommation des crédits ouverts sont de 92% sur les AE et de 99% sur les CP.

Les crédits de paiement non consommés en fin d'exercice s'élèvent à 1,2 M€. Correspondant à des engagements juridiques non ordonnancés avant la fin de l'exercice comptable, ils ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2007.

Le Conseil d'Etat a utilisé le mécanisme de fongibilité des crédits, entre les titres 3 et 5, afin de financer certaines mesures jugées prioritaires, telles que l'ouverture du tribunal administratif de Nîmes.

Par ailleurs, l'application de nouvelles règles d'imputation budgétaire a conduit le Conseil d'Etat à imputer sur le titre 3 des crédits initialement inscrits en titre 5, contrairement aux prévisions présentées dans le projet annuel de performances pour 2006.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)
259 273 400

AE non affectées au 31/12/2006
14 689 689

AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)
5 457 011

CP ouverts en 2006 (**)
235 146 581

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
16 453 645	239 126 700	255 580 345	2 612 195	230 225 028	232 837 223	22 743 122

AE reportées sur 2007
5 509 870

CP reportés sur 2007
1 365 845

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Fonction juridictionnelle : Conseil d'État

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	21 187 183	0	20 290 086	0	20 290 086
Crédits de paiement	21 187 183	0	20 290 086	0	20 290 086

VENTILATION DES EFFECTIFS

En 2006, 191 ETP travaillés ont été affectés à cette fonction, soit 79 agents et 112 membres du Conseil d'Etat. Seuls les crédits de personnel sont affectés à la fonction juridictionnelle du Conseil d'Etat.

L'écart entre la prévision et la réalisation sur le titre 2 s'explique par les vacances d'ETPT sur cette action (191 ETPT consommés sur 210 prévus initialement).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0		0	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	0		0	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat	0		0	

ACTION n° 02 : Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	35 881 060	6 075 000	34 773 586	4 964 404	39 737 990
Crédits de paiement	35 881 060	6 015 000	34 773 586	4 537 141	39 310 727

VENTILATION DES EFFECTIFS

En 2006, 507 ETP travaillés ont été affectés à cette fonction.

Ces ETP sont constitués de 4 ETP travaillés de membres du Conseil d'Etat exerçant les fonctions de président de cours, de 244 ETP travaillés de magistrats et de 259 ETP travaillés d'agents de greffe.

L'écart entre la prévision et la réalisation sur le titre 2 s'explique par les vacances d'ETPT sur cette action (507 ETPT sur 512 prévus initialement) et par une surévaluation de la dotation du CAS pension.

La consommation des crédits des titres 3 et 5 est inférieure à la prévision à hauteur de 1,5 M€. Cet écart est dû à une redistribution des crédits d'investissement initialement affectés à l'action juridictionnelle des cours administratives d'appel au bénéfice de l'action juridictionnelle des tribunaux administratifs.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 605 000	4 444 383	3 900 000	3 986 552

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

L'ensemble des dépenses de fonctionnement courant des cours administratives d'appel est affecté à leur fonction juridictionnelle.

Dépenses de fonctionnement courant	Volume	Unité	Coût/unité	AE 2006	CP 2006
CAA	507	ETPT	2410	1 287 231	1 221 938
dont achat, entretien, réparation et location de matériels	507	ETPT	507	272 887	256 924
dont abonnements et documentation	507	ETPT	667	359 423	338 398
dont télécommunications	507	ETPT	337	171 034	171 034

DÉPENSES D'IMMOBILIER

L'ensemble des dépenses immobilières des cours administratives d'appel est affecté à leur fonction juridictionnelle.

Dépenses immobilières des CAA	Surface utile	Unité	Coût/unité	AE 2006	CP 2006
Locations immobilières	11 840,43	m ²	118	1 397 270	1 397 270
Autres (énergie, nettoyage, gardiennage et entretien)	22 346,41	m ²	60	1 414 935	1 332 166
Total					2 729 436

Par ailleurs, les opérations menées par le service des affaires immobilières sur les bâtiments des cours administratives d'appel ont engendré des dépenses de fonctionnement à hauteur de **344 947 €** en AE et **35 178 €** en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	1 470 000	520 021	2 115 000	550 589

Les dépenses d'investissement affectées à la fonction juridictionnelle des cours administratives d'appel sont inférieures à la prévision, 1,5 M€ ayant été réaffectés à l'action juridictionnelle des tribunaux administratifs suite au report de l'opération immobilière de la cour administrative de Marseille de la gestion 2006 sur la gestion 2007.

ACTION n° 03 : Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	92 624 440	16 240 000	90 512 959	21 184 413	111 697 372
Crédits de paiement	92 624 440	14 639 162	90 512 959	17 602 321	108 115 280

VENTILATION DES EFFECTIFS

En 2006, 1 338 ETP travaillés ont été affectés à la fonction juridictionnelle des tribunaux administratifs. Ces ETP sont composés de 656 ETP travaillés de magistrats et de 682 ETP travaillés d'agents de greffe. L'écart entre la prévision et la réalisation sur le titre 2 s'explique essentiellement par la surestimation du CAS pension.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 634 000	9 774 695	7 994 000	9 608 743

Les dépenses de fonctionnement des tribunaux administratifs sont supérieures à la prévision initiale. L'application de nouvelles règles d'imputation budgétaire a en effet conduit le Conseil d'Etat à imputer 1,5 M€, initialement inscrits sur le titre 5, sur le titre 3. Il s'agit des dépenses liées à la surveillance et au nettoyage des chantiers, ou aux travaux réalisés sur des bâtiments non inventoriés au patrimoine du Conseil d'Etat.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

L'ensemble des dépenses de fonctionnement courant des tribunaux administratifs est affecté à cette fonction juridictionnelle des tribunaux administratifs.

Dépenses de fonctionnement courant	Volume	Unité	Coût/unité	AE 2006	CP 2006
TA	1338	ETPT	2552	3 414 503	3 414 503
dont achat, entretien, réparation et location de matériels	1338	ETPT	467	624 757	624 757
dont abonnements et documentation	1338	ETPT	678	906 681	906 681
dont télécommunications	1338	ETPT	432	578 490	578 490

DÉPENSES D'IMMOBILIER

L'ensemble des dépenses immobilières des tribunaux administratifs est affecté à cette fonction juridictionnelle des tribunaux administratifs.

Dépenses immobilières des TA	Surface utile	Unité	Coût/unité	AE 2006	CP 2006
Locations immobilières	5 773,71	m ²	249,5	1 440 644	1 440 644
Autres (énergie, nettoyage, gardiennage et entretien)	51 517,24	m ²	62,5	3 218 721	3 218 721
Total		ETPT	432	4 659 365	4 659 365

Par ailleurs, les opérations menées par le service des affaires immobilières sur les bâtiments des tribunaux administratifs ont engendré des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 700 826 € en AE et 1 534 874 € en CP.

PRINCIPALE MESURE DE L'ANNÉE

Création du tribunal administratif de Nîmes (titre 3)	Prévision	Réalisation
Autorisations d'engagement	150 000	287 727
Crédits de paiement	150 000	242 417

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	6 205 000	11 409 718	6 244 162	7 993 578
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat	0		0	
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>400 000</i>		<i>400 000</i>	

La différence constatée entre la prévision et la réalisation est expliquée, d'une part, par le transfert (de l'action 2 vers l'action 3), des crédits initialement destinés aux opérations immobilières des CAA (Cour administrative de Marseille) qui ont été repoussées, et d'autre part, par un abondement des crédits d'investissement des TA en provenance de la dotation informatique. Ce dernier a permis de répondre à des besoins urgents en terme d'investissement immobilier, sans pour autant pénaliser les projets informatiques.

PRINCIPALE MESURE DE L'ANNÉE

Création du tribunal administratif de Nîmes (titre 5)	Prévision (CP en euros)	Réalisation (CP en euros)
Acquisition de locaux ⁽¹⁾	289 000	289 000
Aménagement et rénovation des locaux	2 061 000	3 639 210
TOTAL CP	2 350 000	3 928 210

¹(1) Il s'agit du montant acquitté en 2006, correspondant à 20% du montant total d'acquisition ; en effet, le règlement a été étalé sur trois ans.

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales	1 000		1 000	

Transferts aux collectivités territoriales

Depuis le transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales en 1983, le Conseil d'Etat supporte les charges des annuités d'emprunts contractés par ces collectivités pour l'acquisition, la construction et l'équipement des immeubles affectés au service de la justice administrative.

Ce poste de dépenses est soldé depuis 2002, mais une faible dotation de 1 000 € en AE et CP a été conservée afin de permettre au Conseil d'Etat de faire face à d'ultimes demandes de remboursement. En 2006, aucune demande n'ayant été formulée, la dotation n'a pas été consommée.

ACTION n° 04 : Fonction consultative

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	7 862 409	0	7 002 449	0	7 002 449
Crédits de paiement	7 862 409	0	7 002 449	0	7 002 449

VENTILATION DES EFFECTIFS

En 2006, 66 ETP travaillés ont été affectés à cette fonction, soit 23 agents et 40 membres du Conseil d'Etat, ainsi que 2 magistrats et 1 agent de greffe.

Seuls les crédits de rémunération de ces personnels sont affectés à cette fonction consultative. L'écart entre la prévision et la réalisation sur le titre 2 s'explique par les vacances d'ETPT sur cette action (66 ETPT consommés sur 74 initialement prévus).

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0		0	

— DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	0		0	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat	0		0	

ACTION n° 05 : Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	10 539 517	0	9 903 615	0	9 903 615
Crédits de paiement	10 539 517	0	9 903 615	0	9 903 615

VENTILATION DES EFFECTIFS

En 2006, 109 ETP travaillés ont été affectés à cette action, soit 10 agents et 29 membres du Conseil d'Etat, 32 magistrats et 38 agents de greffe.

Seuls les crédits de rémunération de ces personnels sont affectés à cette action études, expertise et services rendus aux administrations. L'écart entre la prévision et la réalisation sur le titre 2 s'explique par les vacances d'ETPT sur cette action (109 ETPT sur 115 prévus initialement).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0		0	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	0		0	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat	0		0	

ACTION n° 06 : Soutien

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	26 338 258	29 876 358	26 916 096	23 579 092	50 495 188
Crédits de paiement	26 338 258	23 662 051	26 916 096	21 298 970	48 215 066

VENTILATION DES EFFECTIFS

En 2006, 572 ETP travaillés ont été affectés à cette action, soit 222 agents et 12 membres du Conseil d'Etat, 17 magistrats et 321 agents de greffe.

Sur le titre 2, la consommation légèrement supérieure à l'inscription prévisionnelle s'explique par le fait que le coût réel des agents du Conseil d'Etat affectés à cette action, qui sont des personnels d'administration centrale, est supérieur au coût moyen des ETPT de même catégorie retenu lors de l'élaboration du budget 2006.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 126 358	18 214 806	19 041 358	17 015 270
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>150 000</i>		<i>150 000</i>	

La différence entre la prévision et la consommation des crédits de fonctionnement s'explique, d'une part, par le transfert de crédits informatiques vers l'action juridictionnelle des tribunaux administratifs (investissement immobilier des TA) et d'autre part, par des crédits engagés juridiquement et non ordonnancés en fin d'année.

FRAIS DE JUSTICE ADMINISTRATIVE

Les dépenses de frais de justice en matière administrative sont constituées des frais postaux, des frais de papier et des frais de traduction qui sont engagés par le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs dans le cadre de leur activité contentieuse ainsi que des indemnités versées du fait de la mise en jeu de la responsabilité de l'Etat pour délais de jugement excessifs. En 2006, ces dépenses représentent **7 738 142 € en AE** et **7 733 411 € en CP**.

Ces frais de justice se répartissent sur les trois niveaux de juridiction de la manière suivante :

Nature de la dépense	Niveau de juridiction	%
Frais de justice	Conseil d'État	4,2%
Frais de justice	Cours administratives d'appel	15,3%
Frais de justice	Tribunaux administratifs	80,5%
Total		100%

Les frais de justice sont étroitement liés à l'activité contentieuse des juridictions administratives. Toute affaire engendre des frais, mais le volume de frais varie en fonction de l'avancement de la procédure devant le juge administratif. Ainsi on considère que les sorties génèrent environ deux fois plus de dépenses en frais de justice que les entrées et les affaires en stock.

L'activité constatée en 2006 étant la suivante :

- 198 139 affaires enregistrées,
- 247 710 affaires en stock,
- 201 474 affaires réglées,

la dépense en frais de justice par affaire, pour l'année 2006, s'élève à environ 8 € pour les entrées et les affaires en stock, et à environ 18,32 € pour les affaires réglées.

Ce coût est inférieur de 11% par rapport aux prévisions du projet annuel de performances. Cette maîtrise a été obtenue par une modification des règles de procédure en matière de contentieux administratif, du fait d'un décret du 19 décembre 2005 qui a permis de substituer, dans un certain nombre de cas, à la lettre recommandée avec demande d'avis de réception, des lettres remises contre signature, beaucoup moins coûteuses.

De nouvelles économies pourraient résulter de la mise en place, dans la juridiction administrative, des téléprocédures, qui permettront, lorsque les parties ou leur mandataire le souhaiteront, d'échanger les mémoires, les actes de procédure voire les jugements, par voie dématérialisée, en faisant l'économie des frais d'affranchissement. Actuellement en cours d'expérimentation, les téléprocédures ne devraient produire des effets visibles qu'à compter de 2009.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement courant affectées à la fonction soutien sont les dépenses afférentes au Conseil d'Etat et les dépenses communes aux trois niveaux de juridictions, dont 56 453 € pour le TA de Nîmes. Ces dépenses feront l'objet d'une reventilation sur les autres actions dans la partie traitant de l'analyse des coûts.

Dépenses de fonctionnement courant	volume	Unité	Coût/unité	AE 2006	CP 2006
Dépenses communes aux CE, CAA et TA	572	ETP T	2 451	1 547 234	1 401 993
CE	234	ETP T	6 881	1 620 292	1 610 712
Total				3 167 526	3 012 705

DÉPENSES D'IMMOBILIER

Les dépenses immobilières du Conseil d'État sont affectées à la fonction soutien et seront reventilées ultérieurement.

Dépenses immobilières du Conseil d'État	Surface utile	Unité	Coût/unité	AE	CP
Locations immobilières	2 814,72	m ²	798,1	2 246 421	2 246 421
Autres (énergie , nettoyage, gardiennage et entretien)	13 662,4	m ²	64,8	885 460	885 460
Total				3 131 881	3 131 881

Par ailleurs, les opérations menées par le service des affaires immobilières sur les locaux du Palais Royal ont engendré des dépenses de fonctionnement à hauteur de **456 843 € en AE** et **254 853 € en CP**.

DÉPENSES D'INFORMATIQUE

Les dépenses d'informatique (3 720 413 € d'AE et 2 882 420 € de CP dont 24 501 € pour le tribunal administratif de Nîmes) sont entièrement affectées à l'action soutien du programme « Conseil d'État et autres juridictions administratives » et feront l'objet d'une reventilation ex-post. Les dépenses communes à l'ensemble des actions seront reventilées en fonction des ETP affectés à chaque niveau de juridiction ; les autres dépenses seront réparties en fonction des bénéficiaires des projets.

Maintien de l'existant : 2,46 M€ (CP)

Projets : 0,42 M € (CP)

L'application de nouvelles règles d'imputation budgétaire a conduit la direction des systèmes d'information du Conseil d'État à imputer sur le titre 5 des dépenses initialement prévues sur le titre 3.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	7 600 000	5 003 680	4 470 693	3 923 094
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat	0	360 606	0	360 606

Les dépenses d'investissement affectées à l'action soutien regroupent les dépenses engagées dans le cadre d'opérations immobilières concernant le Palais Royal, les dépenses communes aux trois niveaux de juridiction relatives aux acquisitions de biens d'équipement (véhicules, mobiliers) ainsi que les dépenses d'investissement informatique.

Nature de l'investissement	AE 2006	CP 2006
Investissement immobilier	2 535 476	1 648 051
Investissement commun en biens d'équipement	899 969	774 764
<i>dont création du tribunal administratif de Nîmes</i>	<i>167 189</i>	<i>167 189</i>
Investissement informatique	1 928 841	1 860 885
<i>dont création du tribunal administratif de Nîmes</i>	<i>56 626</i>	<i>56 626</i>
Total	5 364 286	4 283 700

Les dépenses d'immobilisations affectées à l'action soutien sont légèrement inférieures à la prévision initiale, l'application de nouvelles règles d'imputation budgétaire ayant conduit à imputer sur le titre 3 des dépenses initialement inscrites sur le titre 5.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

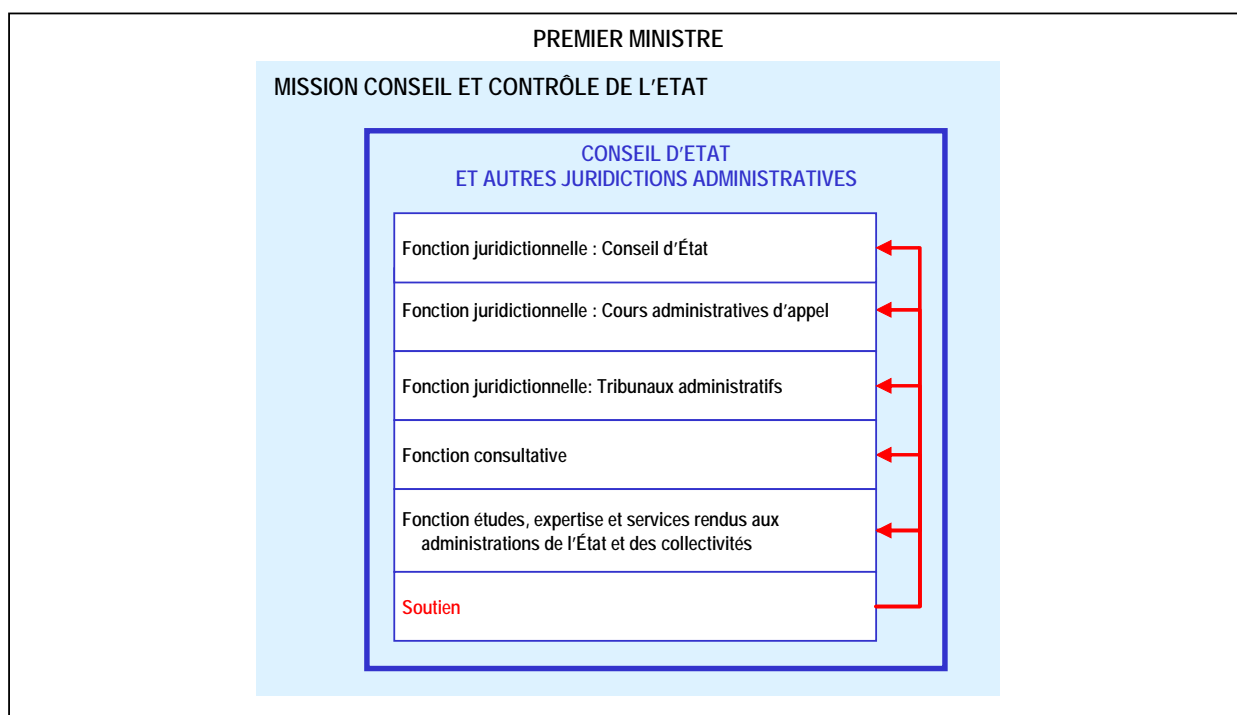
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



Conseil d'État et autres juridictions administratives

Programme n° 165 | ANALYSE DES COÛTS

VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	21 187 183	30 440 380	30 440 380
Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel	41 896 060	50 513 865	50 513 865
Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs	107 263 602	133 698 619	133 698 619
Fonction consultative	7 862 409	11 108 811	11 108 811
Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	10 539 517	12 987 405	12 987 405
Soutien	50 000 309	0	0
Total	238 749 080	238 749 080	238 749 080

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION**Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	20 290 086	+8 810 956	29 101 042	-1 339 338	
Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel	39 310 727	+7 265 476	46 576 203	-3 937 662	
Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs	108 115 280	+25 735 837	133 851 117	+152 498	
Fonction consultative	7 002 449	+3 310 378	10 312 827	-795 984	
Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	9 903 615	+3 092 419	12 996 034	+8 629	
Soutien	48 215 066	-48 215 066	0	0	
Total	232 837 223	0	232 837 223	-5 911 857	

L'action soutien du programme « Conseil d'Etat et autres juridictions administratives » recouvre les dépenses de rémunérations et charges sociales, les dépenses d'investissement (mobilier et immobilier) et de fonctionnement courant du Conseil d'Etat, les dépenses de fonctionnement courant et d'investissement mobilier (mobilier et véhicules) des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs, les dépenses d'informatique, les frais de justice et les dépenses de mise en jeu de la responsabilité de l'Etat.

Les effectifs de l'action soutien (exprimés en équivalent temps plein travaillé : ETPT) sont reventilés sur les autres actions en fonction de leur activité :

- 17% à la fonction juridictionnelle du Conseil d'Etat (17 % en prévision),
- 16% à la fonction juridictionnelle des cours administratives d'appel (19 %),
- 54% à la fonction juridictionnelle des tribunaux administratifs (51 %),
- 6% à la fonction consultative (7 %),
- 7% à la fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'Etat et des collectivités (6%).

Les règles de déversement adoptées dans le cadre de loi de finances initiale (LFI) pour 2006 ont été appliquées aux dépenses exécutées, les ETPT ayant été pris en compte à hauteur de leur réalisation effective.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les écarts entre la prévision établie dans le cadre de la LFI 2006 et la dépense complète sont dus, pour l'essentiel, à une exécution des dépenses de personnel inférieure à la prévision et, dans une moindre mesure, à une redistribution des crédits de fonctionnement et d'investissement entre les actions « soutien » et « fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel », d'une part, et l'action « fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs », d'autre part.

Par ailleurs, les ajustements de crédits entre actions précitées, combinés aux écarts entre les ETPT réalisés et les ETPT prévus par action (cf. ci-dessus), ont entraîné un déversement moins important de l'action « soutien » vers les actions de politique publique, à l'exception de l'action « fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'Etat et des collectivités ».

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	29 101 042		29 101 042	-1 339 338	
Fonction juridictionnelle : cours administratives d'appel	46 576 203		46 576 203	-3 937 662	
Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs	133 851 117		133 851 117	+152 498	
Fonction consultative	10 312 827		10 312 827	-795 984	
Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	12 996 034		12 996 034	+8 629	
Soutien	0		0	0	
Total	232 837 223		232 837 223	-5 911 857	

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	20 434 846	+10 271 811		30 706 657	
Fonction juridictionnelle : cours administratifs d'appel	41 094 938	+7 668 082		48 763 020	
Fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs	103 601 484	+25 745 546		129 347 030	
Fonction consultative	7 047 376	+3 991 328		11 038 704	
Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	9 913 118	+3 407 140		13 320 258	
Soutien	51 083 907	-51 083 907		0	
Totaux	233 175 669	0		233 175 669	

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Les coûts directs du programme comprennent des charges de personnel et de fonctionnement ainsi que les charges d'utilisation du parc immobilier (10.71 M€), les provisions pour litiges (0.67 M€), les dotations aux amortissements (0.37 M€, pour les véhicules) et les charges à rattacher à l'exercice 2006 (1.28 M€, déduction faite des charges à rattacher à l'exercice 2005).

Il est à noter que les dotations aux amortissements ne comprennent pas celles correspondant aux matériels informatiques et courants, ces actifs n'étant pas encore intégrés au bilan de l'Etat.

La ventilation de l'action « soutien » a été réalisée selon les mêmes règles que celles appliquées aux dépenses.

La différence entre la dépense complète par action et le coût complet tient aux périmètres respectifs de la première (qui comprend les investissements) et du second (qui en excluant les investissements comprend les charges non décaissées décrites ci-dessus).

PROGRAMME 126

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

MINISTRE CONCERNÉ : DOMINIQUE DE VILLEPIN, PREMIER MINISTRE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	50
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	52
Rappel de la présentation du programme	57
Objectifs et indicateurs de performance	59
Justification au premier euro	61

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jacques DERMAGNE

Président du Conseil économique et social

Responsable du programme n° 126 : Conseil économique et social

L'année 2006 a été marquée, au Conseil économique et social, par la poursuite et l'approfondissement des importantes réformes engagées par notre Institution pour mieux répondre aux exigences du nouveau siècle. Il existe en effet, et nous le constatons en toute occasion, une demande de plus en plus pressante des citoyens de notre pays d'être associés plus complètement à la préparation des décisions qui les concernent.

Or notre assemblée est bien, selon sa définition constitutionnelle, celle qui représente les principales activités économiques et sociales de notre pays, qui favorise la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et qui assure leur participation à la politique économique et sociale du gouvernement. C'est donc à nous que revient essentiellement la mission d'assurer le concours de la société civile au processus de décision publique.

Confrontée à l'émergence de nouvelles valeurs, aux rudes contraintes de la mondialisation, de la financiarisation, au développement vertigineux des nouvelles technologies, la société civile de notre pays exprime aujourd'hui de nouvelles aspirations, souvent complexes, parfois contradictoires. C'est à nous qu'il revient, en dehors de toute démarche partisane, d'éclairer les élus de la Nation avant qu'ils n'aient à se déterminer sur les grands choix devenus si difficiles. Nous le faisons avec nos méthodes, qui privilégient la proximité, la quotidienneté, le débat, sur les logiques de pouvoir ou les tropismes politiques. Car le Conseil économique et social ne dispose - et c'est sa caractéristique - d'aucun autre pouvoir que celui de l'influence qu'il tire de sa composition.

C'est notre crédibilité qui légitime ce partenariat original entre la démocratie participative que nous devons exprimer et la démocratie représentative qui doit assumer seule le dernier mot de la décision publique. Nous avons le sentiment de répondre non seulement à l'exigence d'information sur le fonctionnement de notre assemblée, mais aussi un souci d'adaptation permanente de nos travaux aux évolutions de la société.

Le résumé des travaux publiés durant l'année écoulée pourrait illustrer la valeur ajoutée que nous apportons à la réflexion du gouvernement et du parlement. Il reflète en effet le dynamisme du Conseil économique et social en accompagnement d'une société civile de plus en plus exigeante et soucieuse de prendre part aux grands débats qui font l'actualité. La diversité des questions traitées témoigne de notre implication dans tous les domaines de la vie économique et sociale, et les avis formulés sont avant tout l'expression de la réalité des choses de la vie : ils expriment les grandes tendances des aspirations de nos concitoyens.

Mais l'année 2006 a été aussi celle des initiatives nouvelles au Palais d'Iéna : ainsi avons-nous organisé les « Assises de la Jeunesse » dont l'exceptionnel succès a imposé une pérennisation souhaitée par les jeunes eux-mêmes. Parallèlement la problématique du dialogue social s'est installée au centre de nos travaux puisque nous avons été saisis par le gouvernement en vue d'exprimer la position des organisations de la société civile sur la modernisation et le renouveau des relations sociales dans notre pays. Enfin, nous avons poursuivi nos travaux sur le Programme national de réformes conformément à la saisine qui nous a été adressée par le Premier ministre pour les 3 années de son application.

Au-delà de ces thématiques essentielles, notre assemblée a poursuivi son effort de transparence et d'amélioration de son fonctionnement : c'est ce que reflètent les comptes-rendus de la vie des sections et le souci de transversalité de nos travaux manifestés notamment dans le domaine du développement durable.

Ainsi se poursuit la nécessaire évolution de notre Institution qui s'affirme désormais comme un des piliers de notre démocratie ainsi que l'a reconnu le Président de la République lors de sa visite d'octobre 2006 en proposant que chaque année, le Premier ministre ouvre devant notre assemblée un débat sur « l'état social de la Nation ».

Il s'agit là d'un engagement symbolique illustrant la place occupée désormais par le Conseil économique et social dans le système institutionnel de notre pays.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique et sociale de la Nation

- INDICATEUR 1.1 : Avis rendus au gouvernement.
- INDICATEUR 1.2 : Etre un lieu d'échange et de dialogue
- INDICATEUR 1.3 : Diffusion des avis du Conseil économique et social et nombre d'abonnés au site

■ OBJECTIF 2 : Assurer le bon fonctionnement de l'institution

- INDICATEUR 2.1 : Délai d'émission des avis
- INDICATEUR 2.2 : Assiduité aux réunions
- INDICATEUR 2.3 : Echanges d'expériences avec les institutions étrangères

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Conseil économique et social	30 775 699	3 850 058	1 000 000	35 625 757	35 625 757
Totaux	30 775 699	3 850 058	1 000 000	35 625 757	35 625 757

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	30 775 699	4 850 058	35 625 757
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)		-33 211	-33 211
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	30 775 699	4 816 847	35 592 546

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Conseil économique et social	30 775 699	3 850 058	1 000 000	35 625 757	35 625 757
Totaux	30 775 699	3 850 058	1 000 000	35 625 757	35 625 757

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	30 775 699	4 850 058	35 625 757
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)		-33 530	-33 530
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	30 775 699	4 816 528	35 592 227

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total y.c. FDC et ADP
01	Conseil économique et social	30 775 699	3 816 847	999 681	35 592 227
Totaux		30 775 699	3 816 847	999 681	35 592 227

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total y.c. FDC et ADP
01	Conseil économique et social	30 775 699	3 816 847	999 681	35 592 227
Totaux		30 775 699	3 816 847	999 681	35 592 227

Conseil économique et social

Programme n° 126 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS**Avertissement**

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total y.c. FDC et ADP
01	Conseil économique et social	28 001 960	3 625 327	1 000 000	32 627 287
Totaux		28 001 960	3 625 327	1 000 000	32 627 287

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel		30 775 699	30 775 699		30 775 699	30 775 699
Rémunérations d'activité		22 021 604			22 021 604	
Cotisations et contributions sociales		8 496 647			8 496 647	
Prestations sociales et allocations diverses		257 448	30 775 699		257 448	30 775 699
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		3 850 058	3 816 847		3 850 058	3 816 847
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 850 058	3 816 847		3 850 058	3 816 847
Titre 5. Dépenses d'investissement		1 000 000	999 681		1 000 000	999 681
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		1 000 000	999 681		1 000 000	999 681
Totaux hors FDC et ADP		35 625 757			35 625 757	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)						
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-33 211			-33 530	
Totaux (*)		35 592 546	35 592 227		35 592 227	35 592 227

(*) y.c. FDC et ADP

Commentaire sur la consommation du titre 2 : pour des raisons techniques, la ventilation entre catégories de dépenses n'a pas pu être effectuée.

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0			0	
Autres natures de dépenses		0			0	
Totaux						

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006						8 581		8 581
02/08/2006						24 630		24 949

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Conseil économique et social	35 592 227	35 592 227
Totaux		35 592 227	35 592 227

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour finalité de permettre au Conseil économique et social d'exercer les fonctions qui lui sont confiées, tant par la constitution (articles 69 à 71), que par la loi organique n° 58-1360 du 29 décembre 1958.

Le Conseil économique et social est auprès des pouvoirs publics une assemblée consultative.

Par la représentation des principales activités économiques et sociales, il favorise la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et assure leur participation à la politique économique et sociale du gouvernement.

Il examine et suggère les adaptations économiques et sociales rendues nécessaires notamment par les techniques nouvelles.

Le Conseil économique et social contribue également au renforcement des échanges avec les Conseils économiques et sociaux régionaux.

En outre, le Conseil économique et social a renforcé ses liens avec les institutions similaires établies de par le monde, par le biais de l'association des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, dont le secrétariat général est assuré par le Conseil économique et social français depuis l'origine de l'association en 1999. L'action internationale du Conseil économique et social s'exerce désormais tant au plan bilatéral que multilatéral.

Le Conseil économique et social est consulté par le Gouvernement sur les sujets économiques et sociaux. Il est obligatoirement saisi des projets de plans et de lois de programmes. Le Conseil peut également se saisir de tout sujet entrant dans son champ de compétence.

Le Conseil économique et social comprend :

- 231 membres répartis en 18 groupes de représentation (Agriculture, Artisanat, Associations, CFE-CGC, CFTC, CFDT, CGT, CGT/FO, Coopération, Entreprises privées, Entreprises publiques, Français établis hors de France et Épargne logement, Mutualité, Représentants de l'Outre-mer, Personnalités qualifiées, Professions libérales, UNAF, UNSA) ;
- 72 membres de sections, désignés par décret pour 2 ans, qui tiennent un rôle d'expert auprès des sections.

Le budget du programme est voté par le Parlement dans le projet de loi de finances de l'année.

Le programme ne comprend qu'un seul budget opérationnel, piloté par le Président du Conseil économique et social, agissant par délégation du bureau. Les décisions relatives à l'administration du personnel sont également prises par le Président du Conseil économique et social, au nom du bureau et sur proposition du secrétaire général. Par application de l'article 7 du décret du 5 mai 1959, pris en application de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958, la comptabilité du Conseil économique et social comprend :

- en recettes, les fonds budgétaires, retirés par ordonnances de paiement, qui sont versés au compte courant postal ouvert au nom du trésorier du Conseil économique et social, ès qualités ;
- en dépenses, le montant des opérations décidées par le Président du Conseil économique et social après visa des Questeurs.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

■ ACTION n° 01 : Conseil économique et social

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique et sociale de la Nation (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 1.1 : Avis rendus au gouvernement.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
Nombre d'avis produits sur saisine gouvernementale	Nombre	4	6		4	5	
Nombre d'avis produits sur auto-saisine	Nombre	18	13		20	18	
Nombre d'études	Nombre	4	2		3	2	

Sources des données : CES.

INDICATEUR 1.2 : Etre un lieu d'échange et de dialogue

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
Nombre de réunions de sections	Nombre	298	329		ND	354	
Nombre de plénières	Nombre	16	13		ND	17	
Nombre d'auditions de personnalités extérieures en section	Nombre	117	230		ND	223	
Nombre de colloques tenus au Conseil économique et social	Nombre	74	65		ND	63	
dont colloques organisés par le Conseil économique et social ou en partenariat	Nombre	21	19		ND	18	

Sources des données : CES.

INDICATEUR 1.3 : Diffusion des avis du Conseil économique et social et nombre d'abonnés au site

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
Nombre d'avis téléchargés	Nombre	169 517	206 401		250 000	265 644	
Nombre d'abonnés à la lettre d'information "internet"	Nombre	3 148	16 686		30 000	34 224	

Précisions méthodologiques :

La périodicité est mensuelle pour les téléchargements. Les données brutes des téléchargements sont rendues lisibles par retraitement des informations issues de l'hébergeur, afin de ne retenir dans l'indicateur que le nombre de téléchargements d'avis de rapports et d'études. Pour la lettre d'information « internet » le nombre d'abonnés retenus est celui de la dernière lettre de l'année concernée.

Sources des données : hébergeur du site internet du Conseil économique et social.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'association des principales organisations de la société civile est vue sous un angle triple :

- en rendant des avis au gouvernement,
- en étant un lieu d'échange,
- en étant une source d'information et de référence,

le Conseil économique et social contribue à l'élaboration de la politique économique et sociale.

OBJECTIF n° 2 : Assurer le bon fonctionnement de l'institution (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur)

INDICATEUR 2.1 : Délai d'émission des avis

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
Pourcentage d'avis rendus dans les délais	%	100				100	

Sources des données : CES

Commentaires : L'indicateur « Pourcentage d'avis rendus dans les délais » est abandonné pour 2007 et remplacé par les délais d'émission des différents types d'avis.

INDICATEUR 2.2 : Assiduité aux réunions

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
Taux de présence en plénières	%	73	87		ND	85	
Taux de présence en section	%	50	64		ND	63	

Sources des données : CES

Commentaires : Les données indiquées au titre de 2004 recouvrent la mandature 1999-2004.

INDICATEUR 2.3 : Echanges d'expériences avec les institutions étrangères

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
Nombre de délégations étrangères et de stagiaires étrangers reçus	Nombre	21	9		11	24	

Sources des données : CES

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Conseil économique et social	30 775 699	4 850 058	35 625 757	30 775 699	4 850 058	35 625 757
Totaux	30 775 699	4 850 058	35 625 757	30 775 699	4 850 058	35 625 757

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP	30 775 699	4 850 058	35 625 757	30 775 699	4 850 058	35 625 757
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP		-33 211	-33 211		-33 530	-33 530
Totaux	30 775 699	4 816 847	35 592 546	30 775 699	4 816 528	35 592 227

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01 Conseil économique et social	30 775 699	4 816 528	35 592 227	30 775 699	4 816 528	35 592 227
Totaux	30 775 699	4 816 528	35 592 227	30 775 699	4 816 528	35 592 227
Crédits consommés - crédits ouverts	0	-319	-319	0	0	0

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Ecart à la LFI 2006 (après transferts)	Dépenses 2006
	Réalisation 2005	LFI 2006	Transferts de gestion	Réalisation 2006		
Catégorie A +		16		16		
Catégorie A		19		17		
Catégorie B		18		18		
Catégorie C		92		88		
Contractuels		17		14		
Totaux		162		153	-9	

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	22 021 604		22 021 604	
Cotisations et contributions sociales	8 496 647		8 496 647	
Prestations sociales et allocations diverses	257 448	30 775 699	257 448	30 775 699
<i>FDC et ADP prévus</i>				

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

Le Conseil économique et social, doté d'une autonomie de gestion, dispose d'une application budgétaire et comptable spécifique.

L'exécution budgétaire, telle qu'elle ressort des tableaux précédents, correspond aux crédits retirés par ordonnances de paiement et versés au compte à la Banque postale du Trésorier du Conseil économique et social es qualités, qui constituent les recettes.

Ses dépenses sont décidées par le Président après visa des questeurs.

A l'issue de l'exercice 2006, l'application budgétaire et comptable du CES fait apparaître les dépenses de crédits de personnel suivantes :

Rémunérations d'activité	19 761 959
Cotisations et contributions sociales	8 227 145
Prestations sociales et allocations diverses	142 817
Total du titre 2	28 131 921
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 409 243
Dépenses d'investissement	1 114 063
Total général	35 655 227

L'écart entre les 35 592 227 € figurant dans les tableaux qui précèdent et le montant de 35 655 227 €, soit 63 000 €, s'explique par un transfert de crédits au bénéfice du CES, fait sous la forme d'un bordereau d'annulation, faisant suite à un ordre de virement en provenance du Ministère de la Jeunesse et des sports, afin de participer au financement des premières assises de la jeunesse du Conseil économique et social.

S'agissant des conseillers du conseil économique et social, leurs indemnités se sont élevées à 11,7 M€, évoluant en fonction de la valeur du point fonction publique.

Les crédits budgétaires consacrés au financement de la caisse de retraites des anciens membres ont été de 5,8 M€.

Les dépenses de déplacements des membres, sur crédits-voyages, se sont élevées à 1,7 M€. Pour 2006 ainsi que pour 2007, les crédits relatifs à ces déplacements sont imputés sur le titre 2 (dépenses de personnel), alors que la dépense afférente relève du titre 3 (dépenses de fonctionnement). A compter du budget 2008, ces crédits seront imputés sur le titre 3.

S'agissant du personnel *stricto sensu*, les dépenses se sont élevées à 10,6 M€, dont 8,1 M€ pour la rémunération d'activité des personnels, 2,4 M€ pour les cotisations patronales et contributions sociales (dont 1,6 M€ pour les cotisations au CAS pensions) et enfin 0,1 M€ pour les prestations sociales et les allocations diverses.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 4,7 M€, hors déplacements des membres sur crédits-voyages.

Les crédits d'investissement ont été consommés pour 1 M€ à l'achèvement de la modernisation du 3ème étage de l'aile PERRET du Palais d'Iéna.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

AE ouvertes en 2006 (**)
35 592 546

AE non affectées au 31/12/2006
319

AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)

CP ouverts en 2006 (**)
35 592 227

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
0	35 592 227	35 592 227	0	35 592 227	35 592 227	0

AE reportées sur 2007

CP reportés sur 2007

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Conseil économique et social

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	30 775 699	4 850 058	30 775 699	4 816 528	35 592 227
Crédits de paiement	30 775 699	4 850 058	30 775 699	4 816 528	35 592 227

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 850 058	3 816 847	3 850 058	3 816 847

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	1 000 000	999 681	1 000 000	999 681

PROGRAMME 164

COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIÈRES

MINISTRE CONCERNÉ : DOMINIQUE DE VILLEPIN, PREMIER MINISTRE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	68
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	70
Rappel de la présentation du programme	77
Objectifs et indicateurs de performance	79
Justification au premier euro	83
Analyse des coûts du programme et des actions	93

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Philippe SEGUIN

Premier Président de la Cour des comptes

Responsable du programme n° 164 : Cour des comptes et autres juridictions financières

Le programme « Cour des comptes et autres juridictions financières » s'inscrit dans une démarche stratégique engagée dès 2002 qui vise à :

- améliorer la gestion publique,
- affirmer l'identité professionnelle des juridictions financières et garantir la qualité de leurs travaux,
- rendre l'institution plus transparente et plus compréhensible pour les contrôlés et le public,
- mieux intégrer l'action européenne et internationale.

A partir de l'identification de ces finalités, quatre objectifs ont été définis, assortis d'indicateurs. Les trois premiers objectifs correspondent aux principales missions de la Cour, le contrôle de la régularité des comptes publics, l'amélioration de la gestion publique, et son rôle à l'égard du Parlement, des citoyens et d'organismes internationaux. Le quatrième objectif, commun avec d'autres programmes, concerne l'efficacité de sa gestion interne à travers de la maîtrise de sa fonction soutien.

Hormis pour le dernier objectif, la définition d'indicateurs pertinents est complexe. Comment mesurer l'amélioration de la gestion publique et la part qu'ont pu prendre les travaux des juridictions financières dans cette amélioration ? la qualité d'un rapport ? Les indicateurs de délais, pertinents pour d'autres activités, ne sont pas toujours synonymes de qualité dans l'élaboration, nécessairement complexe, d'un rapport, et dépendent aussi souvent de la réponse des administrations investiguées. La réflexion sur ces sujets se poursuit donc de manière interne à la Cour et dans les chambres régionales et territoriales des comptes, devant conduire à l'élaboration de nouveaux indicateurs pour le PAP 2008 et l'adaptation progressive des systèmes d'information y afférent.

Dans ce contexte, le bilan qui ressort des données 2006 est le suivant :

- pour ce qui concerne l'activité de contrôle des comptes publics :

S'agissant de la Cour, l'activité de contrôle des comptes publics a été largement recentrée sur la préparation de la certification des comptes de l'État et du régime général de la Sécurité sociale, afin que la Cour remette le rapport relatif au premier exercice de certification des comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale dans les délais impartis en 2007. L'indicateur retenu dans le PAP, qui prend en compte l'activité hors certification, est de ce fait inférieur au taux initialement fixé.

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, elles ont atteint une cible correspondant au niveau initialement envisagé.

- pour ce qui concerne l'activité de contrôle de la performance de la gestion publique :

Les résultats sont proches mais un peu inférieurs au niveau escompté, principalement pour des raisons à la fois externes et diverses (délais de réponses dans le cadre des procédures, programme de travail conduisant, après une année 2005 portant sur un nombre important de grands comptes, à des masses financières parfois moins significatives ...) et pour des raisons internes de sous-effectifs (nombre important de vacances) ayant conduit à accorder la priorité aux objectifs 1 et 3.

- pour ce qui concerne les missions de conseil et d'expertise :

Cette mission a enregistré une forte croissance pour l'ensemble des juridictions financières, comme l'indique la progression du nombre de journées de travail qui lui est consacrée, en particulier du fait de l'accroissement des demandes du Parlement dans le cadre de l'article 58-2 de la LOLF. La remise des rapports dans les délais doit encore progresser, l'objectif initialement fixé n'étant pas atteint.

Enfin le poids de la fonction « soutien » apparaît maîtrisé, dans un contexte où la mise en œuvre de l'autonomie de gestion de la Cour et le transfert du rattachement administratif du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie vers les services du Premier ministre entraîne de nouvelles charges de gestion pour les services administratifs de la Cour.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **OBJECTIF 1 : Contribuer au respect de la régularité et de la fiabilité de la gestion et des comptes publics**
 - INDICATEUR 1.1 : Proportion de la masse financière jugée, certifiée ou fiabilisée.
- **OBJECTIF 2 : Contribuer à la performance de la gestion publique**
 - INDICATEUR 2.1 : Proportion des entités contrôlées dans l'année par rapport à l'ensemble du champ de contrôle des juridictions financières.
 - INDICATEUR 2.2 : Masses financières contrôlées par rapport au nombre de jours travaillés.
- **OBJECTIF 3 : S'assurer que l'information des responsables nationaux et locaux ainsi que des citoyens sur la gestion et le fonctionnement des organismes publics est de qualité**
 - INDICATEUR 3.1 : Activité consacrée aux missions de conseil et d'expertise.
 - INDICATEUR 3.2 : Réalisation des travaux dans les délais.
- **OBJECTIF 4 : Améliorer l'efficacité des fonctions de soutien dans les juridictions financières**
 - INDICATEUR 4.1 : Poids de la masse salariale de la fonction soutien par rapport à la masse salariale globale des juridictions financières
 - INDICATEUR 4.2 : Poids de la fonction soutien.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Contrôle externe et indépendant des comptes publics	39 075 997			39 075 997	39 075 997
02 Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique	76 543 814			76 543 814	76 543 814
03 Conseil et expertise	14 987 127			14 987 127	16 987 127
04 Soutien aux activités des juridictions financières	19 264 330	20 106 454	1 700 000	41 070 784	41 070 784
Totaux	149 871 268	20 106 454	1 700 000	171 677 722	173 677 722

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	149 871 268	21 806 454	171 677 722
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-812 000	+22 663 162	+21 851 162
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	149 059 268	44 469 616	193 528 884

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Contrôle externe et indépendant des comptes publics	39 075 997			39 075 997	39 075 997
02 Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique	76 543 814			76 543 814	76 543 814
03 Conseil et expertise	14 987 127			14 987 127	16 987 127
04 Soutien aux activités des juridictions financières	19 264 330	20 106 454	1 700 000	41 070 784	41 070 784
Totaux	149 871 268	20 106 454	1 700 000	171 677 722	173 677 722

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	149 871 268	21 806 454	171 677 722
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-812 000	+7 676 819	+6 864 819
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	149 059 268	29 483 273	178 542 541

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Contrôle externe et indépendant des comptes publics	37 302 389				37 302 389
02	Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique	75 886 239				75 886 239
03	Conseil et expertise	10 293 863	3 033 064			13 326 927
04	Soutien aux activités des juridictions financières	17 666 641	20 305 484	4 165 954	13 514	42 151 593
Totaux		141 149 132	23 338 548	4 165 954	13 514	168 667 148

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Contrôle externe et indépendant des comptes publics	37 302 389				37 302 389
02	Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique	75 886 239				75 886 239
03	Conseil et expertise	10 293 863	2 343 878			12 637 741
04	Soutien aux activités des juridictions financières	17 666 641	17 331 152	2 693 710	13 514	37 705 017
Totaux		141 149 132	19 675 030	2 693 710	13 514	163 531 386

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Contrôle externe et indépendant des comptes publics	37 391 592
02	Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique	76 016 390
03	Conseil et expertise	12 702 018
04	Soutien aux activités des juridictions financières	45 663 268
Total		171 773 268

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total y.c. FDC et ADP
01	Contrôle externe et indépendant des comptes publics	20 468 394	3 855 022	270 075	24 593 491
02	Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique	46 997 441	8 563 363	719 203	56 280 007
03	Conseil et expertise	9 572 959	2 109 148	135 123	11 817 230
04	Soutien aux activités des juridictions financières	13 522 864	3 441 711	325 522	17 290 097
Totaux		90 561 658	17 969 244	1 449 923	109 980 825

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel		149 871 268	141 149 132		149 871 268	141 149 132
Rémunérations d'activité		102 449 172	99 472 317		102 449 172	99 472 317
Cotisations et contributions sociales		46 902 096	41 059 442		46 902 096	41 059 442
Prestations sociales et allocations diverses		520 000	617 373		520 000	617 373
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		20 106 454	23 338 548		20 106 454	19 675 030
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		20 106 454	23 338 548		20 106 454	19 675 030
Titre 5. Dépenses d'investissement		1 700 000	4 165 954		1 700 000	2 693 710
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		1 700 000	3 999 163		1 700 000	2 531 273
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat			166 791			162 437
Titre 6. Dépenses d'intervention			13 514			13 514
Transferts aux autres collectivités			13 514			13 514
Totaux hors FDC et ADP		171 677 722			171 677 722	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-812 000			-812 000	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+22 663 162			+7 676 819	
Totaux (*)		193 528 884	168 667 148		178 542 541	163 531 386

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0	1 000 000		0	1 000 000
Autres natures de dépenses		2 000 000	1 381 785		2 000 000	1 381 785
Totaux		2 000 000	2 381 785		2 000 000	2 381 785

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/10/2006		2 200		2 200				

■ DÉCRETS DE VIREMENT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2006	88 000		88 000					

■ DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006						38 557	38 557	

■ ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		4 019 461		4 019 461	0	0	0	0
31/03/2006		477 678		2 311 930	0	0	0	0

■ OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/11/2006	1 000 000	128 489	1 000 000	128 489				
03/12/2006	0	541 721	0	541 721				
06/12/2006	0	119 493	0	119 493				
04/02/2007	0	542 654	0	542 654				
19/04/2007	0	20 920	0	20 920				
19/04/2007	0	28 508	0	28 508				

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		16 820 595			1 900 000		1 900 000	

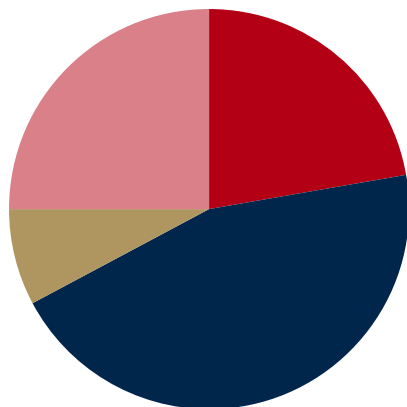
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Contrôle externe et indépendant des comptes publics	37 302 389	37 302 389
02	Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique	75 886 239	75 886 239
03	Conseil et expertise	13 326 927	12 637 741
04	Soutien aux activités des juridictions financières	42 151 593	37 705 017
Totaux		168 667 148	163 531 386

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (22,12%)
- Action n°02 (44,99%)



- Action n°03 (7,90%)
- Action n°04 (24,99%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les finalités du programme « Cour des comptes et autres juridictions financières » résultent en premier lieu de la Constitution et de la loi. A cet égard doivent être cités les articles 14 et 15 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leur représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée » et « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ».

Les articles 47 et 47-1 de la constitution disposent que « la Cour des Comptes assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances » et « dans le contrôle de l'application des lois de financement de la sécurité sociale ». L'article 58 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) dresse la liste non exhaustive des missions d'assistance du Parlement confiées à la Cour. La LOLF introduit notamment deux nouvelles attributions d'assistance du Parlement à la Cour :

- d'une part, le « dépôt d'un rapport conjoint au dépôt du projet de loi de règlement, relatif aux résultats de l'exécution de l'exercice antérieur et aux comptes associés, qui, en particulier, analyse par mission et par programme l'exécution des crédits » ;
- et d'autre part, « la certification de la régularité, de la sincérité et de la fidélité des comptes de l'État ».

Parallèlement, la loi organique du 2 août 2005, relative aux lois de financement de la sécurité sociale confie à la Cour des comptes, outre l'établissement du rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, la mission de certifier les comptes combinés des branches du régime général de la sécurité sociale.

Il appartient aux juridictions financières de créer les conditions d'un débat public plus riche autour du thème des finances de l'État.

Les finalités décrites ci-dessus concernent en effet les citoyens à la fois comme contribuables et usagers ou destinataires des services publics.

Conformément à la décision du Conseil constitutionnel du 25 juillet 2001 sur la LOLF, il appartient aux autorités compétentes de la Cour des comptes, pour l'accomplissement de sa mission d'assistance au Parlement et au Gouvernement, de faire en sorte que l'équilibre voulu par le constituant ne soit pas faussé au détriment de l'un de ces deux pouvoirs.

Le Premier président de la Cour des Comptes est responsable du programme « Cour des comptes et autres juridictions financières ».

Le programme est géré au sein d'un BOP central pour la gestion des crédits de la Cour des comptes et des autres juridictions financières. Les crédits déconcentrés au niveau des 26 chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) font l'objet de délégations au sein de BOP locaux.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Contrôle externe et indépendant des comptes publics
- ACTION n° 02 : Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique
- ACTION n° 03 : Conseil et expertise
- ACTION n° 04 : Soutien aux activités des juridictions financières

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Contribuer au respect de la régularité et de la fiabilité de la gestion et des comptes publics (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 1.1 : Proportion de la masse financière jugée, certifiée ou fiabilisée.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Etat*	%	S.O.	ND	15	15	10.1	
Collectivités Locales	%	N.S.	22	15	24	22.7	15-25

Commentaires techniques :

Pour l'Etat, hors taux de certification 100%

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le contrôle de la régularité est une caractéristique de l'activité des juridictions financières. Elle est essentielle pour garantir la qualité du service comptable rendu par l'Etat et « l'image fidèle » que les comptes publics doivent donner de la gestion publique.

Cet objectif couvre tant l'activité de la Cour que celle des chambres régionales des comptes.

Pour la Cour, l'indicateur prévu dans le PAP 2006, ainsi qu'à mi-parcours, était de 15 % de la masse financière. Le taux de réalisation, qui est une approximation au regard des outils disponibles, notamment les masses financières des établissements publics, est de 10.1 %. L'activité de la Cour sur ce type de mission a été fortement marquée par la montée en charge des travaux liés à la certification des comptes de l'Etat et de la sécurité sociale, qui, avec le soutien des recrutements supplémentaires devenus effectifs dans le courant de l'année, ont mobilisé une force de travail importante.

Pour les chambres régionales et territoriales des comptes, l'indicateur retenu est le rapport entre le total des recettes de fonctionnement des organismes ayant fait l'objet d'un jugement, d'un rapport avec observations provisoire ou d'un avis de certification et le total des recettes de fonctionnement des organismes soumis aux règles de la comptabilité publique. Le ratio initial, soit 15 %, déterminé lors de l'élaboration du PAP 2006 est atteint et même dépassé, puisqu'il est de 22,7 %, très proche du taux actualisé lors de l'élaboration du PAP 2007.

OBJECTIF n° 2 : Contribuer à la performance de la gestion publique (du point de vue du citoyen et du contribuable)

INDICATEUR 2.1 : Proportion des entités contrôlées dans l'année par rapport à l'ensemble du champ de contrôle des juridictions financières.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Cour des comptes	nombre ou %	488	508		500	22.7%	15-25%
CRTC	nombre ou %	13,58	15,29	15	18,06	14.2	15-25

INDICATEUR 2.2 : Masses financières contrôlées par rapport au nombre de jours travaillés.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
Cour des comptes	nbre jours/rapport		29		28	29,2	
CRTC	€/jour		367 276		538 366	438 571	

Commentaires techniques :

Pour la Cour, l'unité est le nombre de jours/rapport en l'absence de totalisation des données financières suffisamment fiable.

Source des données : Cour des Comptes.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Contribuer à la performance de la gestion publique se traduit par le contrôle de la qualité de la gestion publique et par l'examen des gestions. Le champ de compétence inclut un potentiel considérable d'organismes ou d'entités publics ou privés qui oblige les juridictions financières à remplir un premier objectif général consistant à couvrir de manière adéquate et crédible leur domaine de compétence. L'objectif de couverture du champ de compétence appelle des critères et des indicateurs souples.

Indicateur n° 1 :

S'agissant de la Cour, l'objectif a été atteint, compte tenu du périmètre et du recensement des rapports portant sur les « contrôles de gestion » au sens large : 22,7 %.

Pour les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), l'indicateur n°1 retenu est le rapport entre le nombre de contrôles des « grands comptes » et le nombre d'entités (ou « grands comptes ») relevant du champ des juridictions financières. Sont assimilés à des « grands comptes », les collectivités et organismes représentant, par région, 80 % au moins des recettes de fonctionnement, les principales sociétés d'économie mixte locales ainsi que les établissements publics nationaux délégués dont le produit de fonctionnement ou d'exploitation est supérieur à 5 M€ Enfin, la notion de contrôle correspond à l'envoi de la première communication (rapport d'observations provisoire ou lettre de clôture).

Cet indicateur a été réalisé à hauteur de 14,2 %, ce qui est très proche de la prévision estimée lors de l'élaboration du PAP 2006 (soit 15 %), mais enregistre un écart négatif de 3 points par rapport à la prévision actualisée lors de l'élaboration du PAP 2007 qui est de 18 %. Ce dernier écart peut s'expliquer, principalement, par les délais impartis à la phase de délibération interne aux juridictions financières avant l'envoi de la première communication à l'ordonnateur de la collectivité ou de l'organisme contrôlé.

Indicateur n°2 :

Pour la Cour, l'indicateur est constitué du nombre de jours moyen consacrés par un rapporteur à un rapport. Ce nombre de jours moyen est relativement stable et conforme à ce qui était initialement prévu. Le respect de ce niveau est important pour le suivi de la programmation des travaux.

Pour les chambres régionales et territoriales des comptes, l'indicateur est constitué du rapport entre l'addition des produits de fonctionnement des organismes soumis aux règles de la comptabilité publique et des produits d'exploitation apparaissant aux comptes de résultat des organismes non soumis aux règles de la comptabilité publique / le nombre de jours hommes des équipes de contrôle dédiées à cette action.

Le taux constaté pour l'année 2006 est de 438.571 €/jour, à comparer à la prévision actualisée lors de l'élaboration du PAP 2007 soit 538.336 €/jour. Cet écart s'explique notamment par l'examen approfondi d'organismes importants pour lesquels le rapport d'observations provisoire n'a pas été notifié en 2006.

OBJECTIF n° 3 : S'assurer que l'information des responsables nationaux et locaux ainsi que des citoyens sur la gestion et le fonctionnement des organismes publics est de qualité (du point de vue de l'usager et du contribuable)

INDICATEUR 3.1 : Activité consacrée aux missions de conseil et d'expertise.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
Cour des comptes	jours	9 572	ND	9 871	9,5	14.700	
CRTC	jours	10 981	ND	10 910	9	12 788	

INDICATEUR 3.2 : Réalisation des travaux dans les délais.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Cour	%		90	90	90	73	100
CRTC	%		85	90	93	84	100

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les activités qui entrent dans le champ de l'action 3, avec comme objectif d'informer les responsables nationaux et locaux ainsi que les citoyens, sont des activités d'études, d'expertise et de contrôle demandées par des tiers, réalisés pour eux et à ce titre ne relevant pas d'une programmation à l'initiative des juridictions financières.

Indicateur n° 1 :

S'agissant de la Cour, la forte progression du nombre de journées s'explique par la croissance de la charge de travail liée aux saisines de l'Assemblée nationale et du Sénat dans le cadre de l'article 58-2 de la LOLF.

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, le nombre de jours de contrôle en équivalent temps plein consacrés à cette action est de 12.788 jours-homme, contre un objectif de 10.910 jours-homme fixé lors de l'élaboration du PAP 2006. L'unité a été modifiée au PAP 2007.

Indicateur n° 2 :

L'indicateur retenu est la comptabilisation de la proportion des travaux réalisés dans les délais légaux ou réglementaires impartis.

Pour la Cour, il ressort de l'analyse des dépassements de délais, liés à la forte augmentation des demandes parlementaires ainsi qu'à des champs d'enquête vastes ou des difficultés particulières.

Pour le Sénat, sur 5 rapports demandés, 4 ont été remis dans les délais. Pour l'Assemblée nationale, 6 rapports ont été demandés, 4 ont été remis dans les délais. Il convient toutefois de noter que 2 de ces 3 retards ont été d'une faible ampleur et négociés avec les Assemblées.

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, la forte augmentation du nombre d'avis demandés par rapport aux prévisions 2006, s'est traduite par un impact sur la tenue des délais. Ainsi, le taux de travaux réalisés dans les délais est de 84 % contre 90 % estimé lors de la préparation du PAP 2006.

Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 4 : Améliorer l'efficacité des fonctions de soutien dans les juridictions financières (du point de vue du contribuable)**INDICATEUR 4.1 : Poids de la masse salariale de la fonction soutien par rapport à la masse salariale globale des juridictions financières**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Pourcentage de la masse salariale de la fonction soutien/masse salariale totale	%	25	15	13	13	12.52	12

INDICATEUR 4.2 : Poids de la fonction soutien.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
Dépense de la fonction soutien / ensemble du budget des juridictions financières	%		ND	24	24	23	

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif assigné aux fonctions de soutien est tout d'abord de garantir une sécurité juridique sur tous les actes de gestion. Qu'il s'agisse de la gestion des ressources humaines ou des actes relatifs à la dépense publique, l'objectif de sécurisation est au centre des préoccupations des agents chargés du soutien aux politiques de contrôle.

Indicateur n° 1 :

Le poids de la masse salariale de la fonction soutien représente 13 % de la masse salariale du programme. Ce pourcentage correspond à celui estimé lors de la préparation du PAP 2006 et du PAP 2007 ; il prend en compte la ventilation à travers les différentes actions du programme des personnels « mis à disposition » qui apparaissent en exécution à l'article « 99 » (crédits à reventiler).

Enfin, une démarche de suivi et de prévision de consommation de la masse salariale des personnels gérés par la Cour ainsi que des personnels mis à disposition a été mise en place. Les avancées 2006 seront poursuivies et élargies afin de maîtriser les différents éléments déterminants de la masse salariale.

Indicateur n° 2 :

Le poids de la fonction soutien (dépenses de personnel et autres dépenses) représente 23 % des crédits du programme, soit une proportion légèrement inférieure à celle estimée lors de la préparation du PAP 2006 et du PAP 2007. Il convient de souligner que le poids de la fonction soutien peut être appelé à évoluer au regard de la réalisation de certaines opérations immobilières (cas en particulier de la réhabilitation de la Tour des Archives).

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Contrôle externe et indépendant des comptes publics	39 075 997	0	39 075 997	39 075 997	0	39 075 997
02	Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique	76 543 814	0	76 543 814	76 543 814	0	76 543 814
03	Conseil et expertise	14 987 127	0	16 987 127	14 987 127	0	16 987 127
04	Soutien aux activités des juridictions financières	19 264 330	21 806 454	41 070 784	19 264 330	21 806 454	41 070 784
Totaux		149 871 268	21 806 454	173 677 722	149 871 268	21 806 454	173 677 722

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP	149 871 268	21 806 454	171 677 722	149 871 268	21 806 454	171 677 722
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	-812 000	+22 663 162	+21 851 162	-812 000	+7 676 819	+6 864 819
Totaux	149 059 268	44 469 616	193 528 884	149 059 268	29 483 273	178 542 541

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01	Contrôle externe et indépendant des comptes publics	37 302 389	0	37 302 389	37 302 389	0	37 302 389
02	Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique	75 886 239	0	75 886 239	75 886 239	0	75 886 239
03	Conseil et expertise	10 293 863	3 033 064	13 326 927	10 293 863	2 343 878	12 637 741
04	Soutien aux activités des juridictions financières	17 666 641	24 484 952	42 151 593	17 666 641	20 038 376	37 705 017
Totaux		141 149 132	27 518 016	168 667 148	141 149 132	22 382 254	163 531 386
Crédits consommés - crédits ouverts		-7 910 136	-16 951 600	-24 861 736	-7 910 136	-7 101 019	-15 011 155

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Ecart à la LFI 2006 (après transferts)	Dépenses 2006
	Réalisation 2005	LFI 2006	Transferts de gestion	Réalisation 2006		
Catégorie A +		711		676		84 239 986
Catégorie A		311		300		20 789 689
Catégorie B		336		321		16 624 247
Catégorie C		485		460		19 495 210
Totaux		1 843		1 757	-86	141 149 132

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	102 449 172	99 472 317	102 449 172	99 472 317
Cotisations et contributions sociales	46 902 096	41 059 442	46 902 096	41 059 442
Prestations sociales et allocations diverses	520 000	617 373	520 000	617 373
<i>FDC et ADP prévus</i>				

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Alors que le PAP 2006 prévoyait un plafond d'emplois de 1.843 ETPT, 1.757 ETPT ont été effectivement consommés pendant l'exercice 2006. L'écart le plus significatif se situe dans la catégorie A+ (676 ETPT réalisés, pour un plafond de 711 ETPT prévu au PAP) et trouve sa justification dans plusieurs facteurs :

- Les contractuels de niveau A+ dédiés à la mission de certification des comptes de l'État et de la sécurité sociale ont été recrutés progressivement au fil de l'année ; il est donc normal que les ETPT prévus en base annuelle pour cette mission n'aient pas été totalement consommés ;
- Les magistrats de chambre régionale des comptes connaissent un sous-effectif localisé dans quelques régions qu'il n'a pas été possible de résorber en 2006 ; ce sous-effectif explique un écart moyen de 20 à 25 ETPT par rapport au plafond sur la période ;
- Les particularités du mode de gestion des magistrats de la Cour, grand corps de l'État, expliquent que près de la moitié du corps est en fonction hors de la juridiction, en détachement ou en disponibilité. Le risque existe qu'une part de ces effectifs réintègre la juridiction sans préavis ; il est donc nécessaire de conserver en permanence une marge de précaution par rapport à l'effectif plafond.

Les écarts observés sur les autres catégories sont plus marginaux et trouvent essentiellement leur justification dans l'existence de vacances frictionnelles (i.e. les départs ne sont pas forcément remplacés au moment où ils interviennent).

L'âge moyen des magistrats est de 51 ans à la Cour comme en chambres régionales des comptes. Il est de 45 ans pour les agents de catégorie A de la Cour et de 46 ans pour les agents de catégorie A en CRC, de 48 ans pour les agents de catégorie B et de 46 ans pour les agents de catégorie C dans l'ensemble des juridictions.

Le coût moyen annuel (rémunération + régime indemnitaire + charges employeur) par catégorie s'est établi en 2006 ainsi :

Catégorie	Prévision PAP	Réalisation
Catégorie A+	133 976	124 615
Catégorie A	69 966	69 299
Catégorie B	47 621	51 789
Catégorie C	36 929	42 381

Le coût par agent est inférieur à celui initialement prévu au PAP 2006, s'agissant de la catégorie A+, en raison notamment du coût de recrutement des experts en certification, inférieur à la moyenne des autres agents classés dans cette catégorie. Il est supérieur, en revanche, pour les catégories B et C compte tenu des mesures catégorielles générales enregistrées en 2006.

Les sorties et les entrées :

Vingt-cinq magistrats des deux corps ont fait valoir leurs droits à retraite en 2006, soit plus que ce qui découlait des prévisions réalisées. Ce décalage est normal, car les prévisions établies l'avaient été, par prudence, sur la base de départs systématiques à la limite d'âge des magistrats et constituaient donc un plancher. Les départs en retraite sont globalement intervenus avant cette limite d'âge, particulièrement en chambres régionales, générant logiquement un effectif en sorties supérieur aux anticipations réalisées pour le PAP.

Les départs en retraite ont par ailleurs concerné 10 agents de catégorie A, 4 agents de catégorie B et 9 agents de catégorie C, ces faibles nombres s'expliquant par le volume important d'agents détachés ou mis à disposition des juridictions financières.

Les corps des magistrats ont enregistré 26 départs temporaires, contre 14 prévus. Ces fortes fluctuations soulignent d'ailleurs la nécessité et la pertinence d'une marge de précaution dans le plafond d'effectifs du programme, comme cela a été précisé précédemment. Ces types de départs ne concernent par ailleurs aucun agent pour les catégories A, B et C.

Les autres départs (décès, démission, fins de contrats) ont enfin concerné 6 magistrats ainsi que 32 agents de catégorie A, 24 agents de catégorie B et 16 agents de catégorie C. Pour ces agents (hors magistrats), ces flux élevés reflètent les mouvements récurrents existant entre les juridictions financières et les administrations d'origine des fonctionnaires qui sont accueillis en détachement ou mis à disposition.

Les recrutements ont concerné en 2006 cinq élèves sortant de l'ENA et un officier recruté au titre de l'article 62 de la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires. Onze nominations sont par ailleurs intervenues au titre des divers tours extérieurs de la Cour.

Les chambres régionales des comptes ont bénéficié de trois élèves sortant de l'ENA et de deux officiers au titre de l'article 62 de la loi de 2005 précitée, ainsi que de trois nominations au tour extérieur.

La Cour a par ailleurs constaté le retour dans ses cadres de 9 magistrats réintégrant au terme d'un détachement, et les chambres régionales de 13 retours dans des conditions similaires.

En l'absence de concours de recrutement direct de personnels administratifs, toutes les arrivées de personnels de catégories A, B ou C sont enfin intervenues par le biais d'accueils en détachement (49 agents de catégorie A, 28 agents de catégorie B et 20 agents de catégorie C)

Les autres effets de structure

Globalement, le GVT positif des juridictions financières est de l'ordre de **2.9%**.

Par catégorie, il se décline de la manière suivante :

- catégorie A+ : 4,5% ;
- catégorie A : 2,37% ;
- catégorie B : 2,36% ;
- catégorie C : 1,35%.

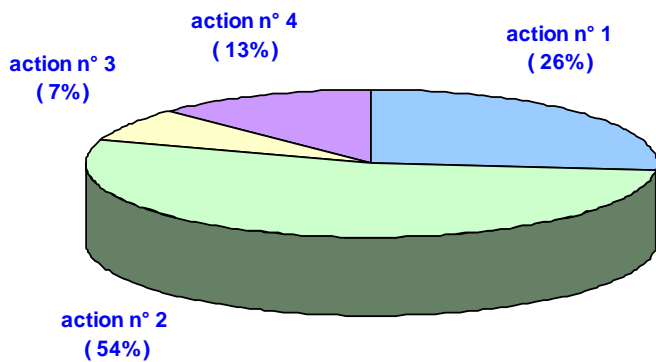
EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision en ETPT	Transfert de gestion en ETPT	Réalisation en ETPT
01	Contrôle externe et indépendant des comptes publics	394		488
02	Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique	828		808
03	Conseil et expertise	201		107
04	Soutien aux activités des juridictions financières	420		354
Totaux		1 843		1 757

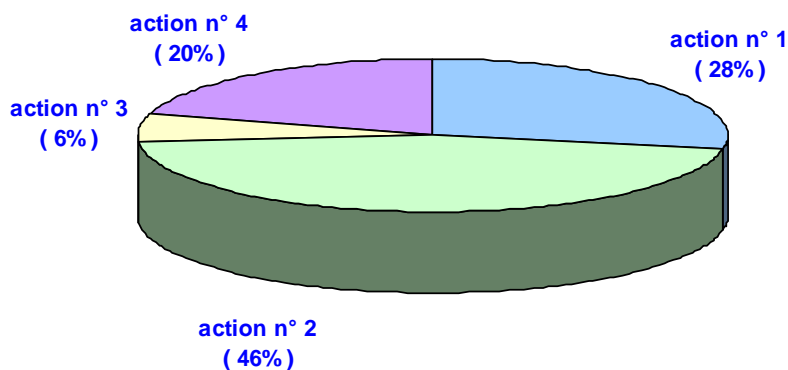
Ventilation des ETPT rémunérés par action

Répartition des salaires par destination	Salaires (avec charges employeurs) en M€	Salaires (hors charges employeurs) en M€
Action n° 1	37.30	26.71
Action n° 2	75.89	53.69
Action n° 3	10.29	7.34
Action n° 4	17.66	12.35
Total (avec charges employeurs)	141.14 M€	100.09 M€

Répartition des salaires par ACTION



Répartition des ETPT par ACTION



28% des emplois et 26 % des rémunérations sont consacrés au contrôle externe et indépendant des comptes publics (action 1).

46 % des emplois et 54 % des rémunérations sont alloués au contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique (action 2).

L'action conseil et l'expertise représente 6% des emplois et 7 % des rémunérations (action 3).

Enfin, 20 % des emplois et 13 % des rémunérations concernent le soutien aux activités des juridictions financières (action 4)

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

Le plan de qualification en faveur des personnels administratifs et techniques :

Le plan de qualification, destiné à ouvrir les possibilités de promotion des agents administratifs et techniques, a bénéficié à 21 personnels de catégorie B et 11 personnels de catégorie C, pour un coût total annuel de 80.000 €.

La revalorisation des primes des personnels administratifs et techniques des chambres régionales et territoriales des comptes :

La refonte des régimes indemnitaires de CRC visait à harmoniser les taux des deux premiers niveaux de primes de l'ensemble des personnels administratifs et techniques au niveau déterminé par le ministère des finances pour ses propres agents. Cette refonte a pris la forme d'une revalorisation réalisée sur trois années à partir de 2004, l'année 2006 constituant le dernier volet de la réforme. Le coût total de cette mesure sur trois ans s'est élevé à 1 M€, dont 0,4 M€ au titre de 2006.

La revalorisation des indemnités des conseillers maîtres en service extraordinaire :

La réforme portée par le décret du 15 septembre 2006 a été mise en œuvre dans le but de relever et harmoniser les indemnités versées aux conseillers maîtres en service extraordinaire. Le coût de la réforme pour 2006 se monte à 0,13 M€.

■ CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

Le montant de la contribution du programme 164 au compte d'affectation spéciale des pensions s'est élevé à **29.411.281 €**

L'impact de la cotisation à la Caisse nationale d'allocations familiales s'est élevé à **3.153.400 €** celui relatif à la cotisation du Fonds national d'aide au logement (FNAL) se montant à **45.382 €**

Les crédits consacrés aux prestations sociales et allocations diverses s'élèvent à **617 372 €**

DÉPENSES HORS PERSONNEL

Le montant des crédits (hors crédits de personnel) inscrit en loi de finances initiale s'élevait à **21,80 M€** (AE=CP) dont **20,10 M€** pour les dépenses de fonctionnement et **1,7 M€** pour les dépenses d'investissement. Ce montant ne tient pas compte des prévisions d'ouverture de crédits par voie de fonds de concours

Le montant des crédits ouverts s'est élevé à **44,47 M€** au titre des AE (dont **25,95 M€** pour le titre 3 et **18,52 M€** pour le titre 5) et à **29,48 M€** au titre des CP (dont **25,95 M€** pour le titre 3 et **3,53 M€** pour le titre 5).

Pour le titre 3, le montant des crédits ouverts en 2006 prend en compte :

- les reports de l'année 2005 (pour 4,50 M€ dont 4 M€ correspondant à la rémunération des services rendus au titre du commissariat aux comptes de l'ONU),
- les crédits ouverts par voie de fonds de concours ou attributions de produits (soit 1,38 M€) dont la quasi-totalité correspond à la rémunération des services rendus au titre du commissariat aux comptes de l'ONU,
- la participation du programme 164 au financement de mesures gouvernementales.

Pour le titre 5, le montant des crédits ouverts prend en compte :

- le report des AE basculées au début de la gestion 2006 suite à la mise en place de la LOLF pour un montant de 10,32 M€,
- l'inscription en loi de finances rectificative d'une AE d'un montant de 6,50 M€ au titre de la rénovation du bâtiment « Tour des archives » de la Cour des comptes,
- les reports de l'année 2006 pour les CP.

Le montant des crédits consommés s'élève à **27,52 M€** au titre des AE (dont **23,34 M€** pour le titre 3, **4,17 M€** pour le titre 5 et **0,01 M€** pour le titre 6) et à **22,38 M€** au titre des CP (dont **19,68 M€** pour le titre 3, **2,69 M€** pour le titre 5 et **0,01 M€** pour le titre 6).

Le montant des AE non consommées (soit 16,95 M€) s'explique principalement par la mise en œuvre progressive de l'opération «rénovation de la Tour des Archives » qui laisse apparaître un montant non engagé de l'ordre de 14 M€.

Le montant des CP non consommés (soit 7,1 M€) s'explique par les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la LOLF, ayant conduit à un exercice de gestion plus réduit dans le temps qu'initialement prévu.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

La consommation (crédits de paiement) des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'est élevée à **22,38 M€** et concerne pour moitié les dépenses effectuées par les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) au titre des charges de structure et de fonctionnement (fluide, dépenses locatives, entretien immobilier et déplacements) et pour l'autre moitié les services de la Cour.

Un effort particulier a été porté dans le domaine informatique des juridictions financières portant notamment sur la réalisation de l'application ARIANE (suivi des procédures de contrôle dans les CRTC), l'évolution des applications ARPEGES (procédures de contrôle à la Cour des Comptes) et DEPHI/VERA (application d'analyse financière des collectivités territoriales destinée aux CRTC) et la réalisation d'un Intranet commun des Juridictions financières.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)
193 528 884

AE non affectées au 31/12/2006
10 191 350

AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)
14 670 386

CP ouverts en 2006 (**)
178 542 541

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
11 758 950	168 667 148	180 426 098	961 300	162 570 086	163 531 386	16 894 712

AE reportées sur 2007
17 215 230

CP reportés sur 2007
5 341 835

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Contrôle externe et indépendant des comptes publics

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	39 075 997	0	37 302 389	0	37 302 389
Crédits de paiement	39 075 997	0	37 302 389	0	37 302 389

VENTILATION DES EFFECTIFS

La répartition par catégorie des 488 ETPT rémunérés sur l'action « Contrôle externe et indépendant des comptes publics » est la suivante : Catégorie A+ : 191 ; Catégorie A : 88 ; Catégorie B : 95 ; Catégorie C : 114.

Le coût moyen, par ETPT, s'élève à 76 439 € charges patronales incluses et à 54 728 € hors charges patronales.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACTION n° 02 : Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	76 543 814	0	75 886 239	0	75 886 239
Crédits de paiement	76 543 814	0	75 886 239	0	75 886 239

VENTILATION DES EFFECTIFS

La répartition par catégorie des 808 ETPT rémunérés sur l'action « Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique » est la suivante : Catégorie A+ : 419 ; Catégorie A : 134 ; Catégorie B : 130 ; Catégorie C : 125.

Le coût moyen, par ETPT, s'élève à 93 919 € charges patronales incluses et à 66 455 € hors charges patronales.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACTION n° 03 : Conseil et expertise

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	14 987 127	2 000 000	10 293 863	3 033 064	13 326 927
Crédits de paiement	14 987 127	2 000 000	10 293 863	2 343 878	12 637 741

VENTILATION DES EFFECTIFS

La répartition par catégorie des 107 ETPT rémunérés sur l'action « Conseil et expertise » est la suivante : Catégorie A+ : 61 ; Catégorie A : 12 ; Catégorie B : 18 ; Catégorie C : 16.

Le coût moyen, par ETPT, s'élève à 96 204 € charges patronales incluses et à 68 575 € hors charges patronales.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 033 064		2 343 878
<i>FDC et ADP prévus</i>	2 000 000		2 000 000	

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement de l'action n° 3, elles ont été réalisées pour le Commissariat aux comptes de l'ONU, à New-York et à Genève, ainsi que par les frais de mission à l'étranger.

ACTION n° 04 : Soutien aux activités des juridictions financières

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	19 264 330	21 806 454	17 666 641	24 484 952	42 151 593
Crédits de paiement	19 264 330	21 806 454	17 666 641	20 038 376	37 705 017

VENTILATION DES EFFECTIFS

La répartition par catégorie des 354 ETPT rémunérés sur l'action « Soutien aux activités des juridictions financières » est la suivante : Catégorie A+ : 5 ; Catégorie A : 66 ; Catégorie B : 78 ; Catégorie C : 205.

Le coût moyen, par ETPT, s'élève à 49 906 € charges patronales incluses et à 34 885 € hors charges patronales.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 106 454	20 305 484	20 106 454	17 331 152

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	1 700 000	3 999 163	1 700 000	2 531 273
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		166 791		162 437

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		13 514		13 514

S'agissant des autorisations d'engagement, le budget de fonctionnement-investissement a été abondé à hauteur de 22.7 M€ dont 4.5 M€ au titre des reports, 1.4 M€ au titre des fonds de concours, 6.5 M€ en loi de finances rectificative pour financer l'opération de réhabilitation du bâtiment des Archives et 10.3 M€ au titre des opérations dites de bascule. Le montant des autorisations d'engagement consommées s'élève à 24.5 M€.

Les principaux postes sont, pour la Cour, les achats-services à hauteur de 5.5 M€, les dépenses immobilières (fluides, nettoyage) à hauteur de 1.5 M€, les crédits d'expertise liés à la mise en œuvre de la certification des comptes de l'État à hauteur de 1.7 M€. S'agissant des CRTC, le montant des AE consommés au titre du fonctionnement s'élève à 10.5 M€ dont les principaux postes concernent les dépenses de loyers-nettoyage pour 6.8 M€, les achats-services pour 2.13 M€ et les déplacements pour 1 M€.

En investissement, les AE ont été consommés à hauteur de 3.26 M€ sur le budget de la Cour et 0.75 M€ sur les crédits délégués aux CRC. Toutefois, la majeure partie du budget Cour fait l'objet d'une délégation de gestion à la DPAEP du MINEFI pour la conduite d'opérations immobilières. Les deux opérations ayant consommé le plus d'AE en 2006 concernent le nouveau siège de la CRC de Haute Normandie, dont la livraison est prévue pour 2007, et la rénovation de la Tour des Archives.

De même ont été financés en investissement l'acquisition de matériels informatiques et le développement d'applications afférentes.

Le montant des crédits de paiement a également été abondé en cours d'année à hauteur de 7,7 M€, dont 6.3 M€ au titre des reports et 1.4 M€ au titre des fonds de concours.

Le montant des CP consommés s'élève au total à 20 M€.

Le taux de consommation peut s'expliquer par la période d'exécution du budget, sensiblement réduite en 2006 en raison notamment de la mise en place d'ACCORD-LOLF en début d'année et de la date de fin de gestion fixée au 19 décembre 2006.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

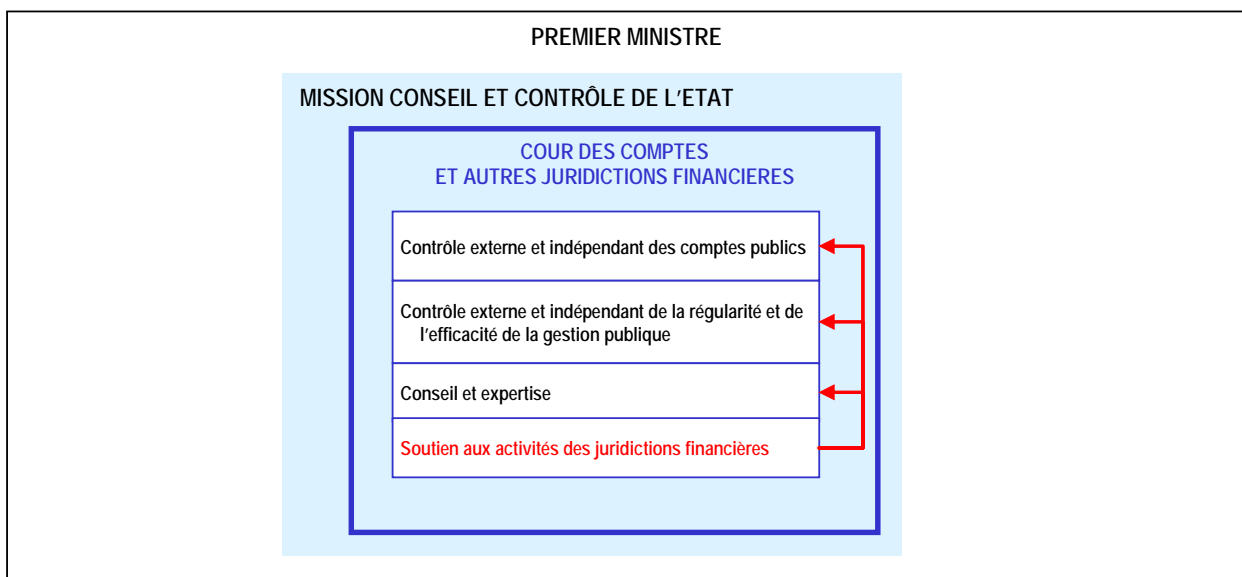
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | ANALYSE DES COÛTS

VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Contrôle externe et indépendant des comptes publics	39 075 997	50 447 669	50 447 669
Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique	76 543 814	100 441 642	100 441 642
Conseil et expertise	16 987 127	22 788 411	22 788 411
Soutien aux activités des juridictions financières	41 070 784	0	0
Total	173 677 722	173 677 722	173 677 722

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION**Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Contrôle externe et indépendant des comptes publics	37 302 389	+13 196 756	50 499 145	+51 476	
Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique	75 886 239	+21 491 860	97 378 099	-3 063 543	
Conseil et expertise	12 637 741	+3 016 401	15 654 142	-7 134 269	
Soutien aux activités des juridictions financières	37 705 017	-37 705 017	0	0	
Total	163 531 386	0	163 531 386	-10 146 336	

Les règles de déversement adoptées pour la LFI 2006 n'ont pas été modifiées. Elles s'appuient essentiellement sur le poids respectif des effectifs de chaque action de politique publique, exprimés en ETPT. Soit respectivement 35 %, 57 % et 8 % (28 %, 58 % et 14 % prévus initialement).

Les 1 757 ETPT réalisés en 2006 se répartissent comme suit :

- action « Contrôle externe et indépendant des comptes publics » : 488 ETPT (394 prévus) ;
- action « Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique » : 808 ETPT (828 prévus) ;
- action « Conseil et expertise » : 107 ETPT (201 prévus) ;
- action « Soutien aux activités des juridictions financières » : 354 ETPT (420 prévus).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La comparaison entre les dépenses complètes effectives des actions de politique publique et les prévisions établies dans le cadre de la LFI 2006 font apparaître un poids de l'action « soutien » un peu moins élevé que prévu, et une répartition des ETPT entre les actions de politique publique différente de celle qui avait été prévue.

Le déversement de l'action « soutien » sur l'action « Contrôle externe et indépendant des comptes publics » est plus important que prévu, à l'inverse de ce qui est constaté pour les deux autres actions de politique publique. Cette

situation résulte probablement d'une sous-estimation initiale de l'action « Contrôle externe et indépendant des comptes publics » et le fait que le suivi est rendu difficile pour les agents mis à disposition, non pris en charge directement par les services gestionnaires de paie de la Cour.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Contrôle externe et indépendant des comptes publics	50 499 145		50 499 145	+51 476	
Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique	97 378 099		97 378 099	-3 063 543	
Conseil et expertise	15 654 142		15 654 142	-7 134 269	
Soutien aux activités des juridictions financières	0		0	0	
Total	163 531 386		163 531 386	-10 146 336	

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Contrôle externe et indépendant des comptes publics	37 391 592	+15 982 145		53 373 737	
Contrôle externe et indépendant de la régularité et de l'efficacité de la gestion publique	76 016 390	+26 028 062		102 044 452	
Conseil et expertise	12 702 018	+3 653 061		16 355 079	
Soutien aux activités des juridictions financières	45 663 268	-45 663 268		0	
Totaux	171 773 268	0		171 773 268	

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Outre les charges de personnel, de fonctionnement et de transfert (ayant donné lieu à décaissement, déduction faite des charges à rattacher à l'exercice 2005), les coûts directs des actions comprennent les dotations aux amortissements, la dotation aux provisions pour risques, la charge d'utilisation de l'immobilier (10,8 M€) et les charges à rattacher à la gestion 2006 (1.4 M€), déduction faite des charges 2007 constatées d'avances (0.4 M€).

Les règles de déversement retenues sont les mêmes que pour les dépenses complètes.

La différence entre ces dernières et les coûts complets s'explique par leur périmètre respectif. Les dépenses comprennent les investissements. Les coûts complets excluent ces derniers et prennent en compte les charges non décaissées précitées et les charges rattachées à l'exercice.